BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

69ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 4043 du Vendredi 26 Mars 2021 - 69e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

PRESIDENTIELLE 2021

Denis Sassou-Nguesso a tout raflé !

Le candidat-Président, pendant la campagne électorale (P.3)

COVID-19

La campagne de vaccination officiellement lancée par le chef de l'Etat

(P.5)

MUSIQUE

SOS pour voler au secours d'Auguste Fall Pandzou

(P.13)

EDITORIAL

Equilibre

SCRUTIN PRESIDENTIEL 2021

Le Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo a prié pour la paix

Les responsables des Eglises chrétiennes (P.8)

PRESIDENTIELLE

La mission d'observation de la CEEAC appelle au renforcement du dialogue politique

(P.5)

CABINET LE MITOUARD
Tax & Legal
Agréments CEMAC de Conseil Fiscal
NO CF 67 en date du 12 décembre 2003/no CF 129 en date du 19 décembre 2011;
54, Avenue Charles de Gaulle, 3e Etage, Immeuble UMA, Hôtel Elaïs — B.P.: 606
Tél.: 06 663 50 60/06 657 67 77 / Pointe-Noire, République du Congo

«ENERCOM SERVICES»

Société par Action Simplifiée, Au capital de 1.000.000 de francs CFA
RCCM: CG-BZV-01-2020-B16-00010
Siège social: 43, rue Massangui, Diata,
Brazzaville, République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte notarié enregistré en date du 10 septembre 2020 à la recette des impôts de Brazzaville, EDT Plaine centre sous le n° 1642, folio 29/40, il a été créé, en application de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et GIE, une société par action simplifiée, répondant aux caractéristiques suivantes:

Dénomination: ENERCOM SERVICES;

Forme juridique: Société par Action Simplifiée;

Capital social: 1.000.000 F.CFA;

Siège social: 43, rue Massangui, Diata, Brazzaville, République du Congo;

Objet social: Activité de soutien à l'extraction des hydrocarbures;

Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier;

Dirigeant statutaire: Madame Audrey Claude TSOUZA;

Dépôt légal: Greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le 11 Septembre, sous le numéro CG-BZV-01-2020-B16-00010.

Pour avis.

Rodez Aubin ILIMBI
Avocat près la Cour d'appel
de Kinshasa Matété
Expert fiscal- Associé
Agrément CEMAC
N°CF-129
Chartered Low & Tax Adviser/
Conseil juridique & fiscal Agréé
r.ilimbi@cabinet-lemitouard.com
+242 06 663 50 60
+336 38 34 27 27

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P.: 4613 - Tél.: (242) 05.534.46.83 - E-mail: officebatia@gmail.com - 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT
Rond-Point ex-«BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages- Pointe-Noire - Congo
Paul Bernard BATIA, Notaire

INSERTION LEGALE
«ROYAL ASSURANCES ET REASSURANCE» S.A.R.L.U

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle Capital social de Francs CFA: 15.000.000
Siège social: 7/7 DE DANY, vers CEPT ISAAC TIE-TIE, Pointe-Noire/République du Congo
RCCM: CG/PNR-01-2021-B13-00130.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, le vingt-deux décembre deux mille vingt, et enregistré à Pointe-Noire, le huit février deux mille vingt et un, folio 026/9 n°170, il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes:
Dénomination: ROYAL ASSURANCES ET REASSURANCE «R.A.R.»;
Forme sociale: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L.U);
Associé Unique: Monsieur Frédéric Igore BIKANDOU NDOUMA;
Capital social: Quinze millions (15.000.000) de Francs CFA;
Siège social: Quartier 7/7 DE DANY, vers CEPT ISAAC-Arrondissement III- TIE-TIE PNR-CG;
Objet social: La Société a pour objet, directement ou indirectement sur l'ensemble du territoire et dans tous autre Pays: Toutes activités de courtage en assurances et réassurance;
Gérance: Pour son premier exercice, la société sera administrée et gérée par Monsieur Frédéric Igore BIKANDOU NDOUMA, en qualité de gérant;
R.C.C.M: numéro CG-PNR-01-2021-B13-00130.

Pour avis,
Le Notaire.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire
Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville
Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA
Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33

Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77

Cyr Armel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:
Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94
Pointe-Noire:
Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.net

AVIS DE RECRUTEMENT

Une société spécialisée dans la distribution recherche des candidats aux postes de gérant de dépôt.

Lieu d'affectation: Brazzaville et Pointe-Noire
Niveau d'études: Etre titulaire d'un baccalauréat/BTS

Missions:
- Gérer le stock;
- Gérer les livraisons clients;
- Gérer une zone commerciale;
- Gérer une équipe

Compétences et qualités exigées:
- Maîtrise de la gestion de stock et de la relation client;
- Avoir la connaissance de la langue française;
- Avoir la rigueur au travail;
- Faire preuve de bonne moralité.

Composition du dossier de candidature:
- Un curriculum Vitae (CV);
- Une lettre de motivation;
- Une copie légalisée du Diplôme.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse suivante: *bmmrecrutement@gmail.com*

La date limite de dépôt des candidatures est fixée le: 15 Avril 2021.

N.B.: Seuls les candidats sélectionnés seront contactés pour un test.

Une entreprise de Distribution des produits alimentaires recherche un comptable expérimenté, remplissant les critères ci-après

Poste: Comptable
Missions:
- Tenue de la comptabilité sincère et régulière;
- Organisation comptable;
- Elaboration des états financiers;
- Déclaration fiscale;
- Elaboration des manuels de procédures comptables.

Profil exigé:
- Diplôme minimum: BAC+2/3;
- Expérience professionnelle d'au moins deux (92) ans dans le domaine;
- Bonne connaissance de l'outil informatique, WORLD, EXCEL, POWER POINT;
- Maîtrise des logiciels CIEL COMPTA et SAGE;
- Etre âgé d'au moins de 25 ans et au plus 40 ans;
- Les dossiers de candidature qui doivent contenir les éléments ci-après, sont à envoyer à l'adresse suivante: bmmrecrutement@gmail.com ou à déposer au 154, Rue Itoumbi, Ouénzé-Brazzaville.
- Un curriculum vitae;
- Une lettre de motivation manuscrite;
- Les différentes attestations de service;
- Copie légalisée du dernier diplôme;
- Un certificat médical d'aptitude professionnel;
- Un extrait d'acte de naissance;
- Deux photos couleur format identité.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 Avril 2021.

Programme des Nations Unies pour le développement

Appel à propositions pour le recrutement d'un bureau d'études agrée par le Ministère de l'Environnement pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) pour la construction et l'aménagement de la micro/mini centrale hydroélectrique et réseau électrique en République du Congo

RFP N°.: 004 RFP/COG10/03/2021
Projet: Mini réseaux hydroélectriques pour l'électrification rurale au Congo-Brazzaville
Pays: République du Congo
Publié le: 15 March 2021

Le Bureau de la Représentation du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en République du Congo à Brazzaville en appui au gouvernement de la République du Congo envisage de mettre en œuvre le projet «Mini réseaux hydro-électriques pour l'électrification rurale au Congo-Brazzaville».

L'objectif de la mission est de procéder à l'évaluation de la situation environnementale et sociale de la zone d'implantation de l'ouvrage afin de mieux appréhender la prise en compte des communautés impactées par le processus de mise en œuvre du projet et d'en estimer les mesures d'atténuation.

Le PNUD invite les Bureaux d'études agrées par le Ministère en charge de l'Environnement à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Le prestataire sera un bureau d'études ou une firme qui devra avoir le profil suivant:
- Firme agréée d'études environnementales ayant plus de 7 années d'expérience et ayant déjà mené au moins trois études similaires au cours des 5 dernières années pour des aménagements de même nature et même dimensions;
- Disposant de ressources financières suffisantes pour mener à bien la mission.

Le PNUD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, de rendre l'une ou l'ensemble des propositions non recevables, et de rejeter toutes les propositions à tout moment avant l'adjudication du marché, sans encourir de responsabilité, ni obligation d'informer le (s) soumissionnaire (s) concerné (s) du motif de l'action du PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer le contrat à l'offre la moins chère. Avant l'expiration de la validité de la proposition, le PNUD attribuera le marché au soumissionnaire qualifié en fonction des critères d'attribution indiqués dans la FT.
Dans le cas où un soumissionnaire n'a pas été retenu, le soumissionnaire peut demander un débriefing du PNUD. L'objectif du débriefing est de discuter des points forts et des faiblesses de la présentation du soumissionnaire, afin d'aider le soumissionnaire à améliorer ses futures propositions de possibilités d'approvisionnement du PNUD. Le contenu des autres propositions et la façon dont ils se comparent à la présentation du soumissionnaire ne seront pas discutés.
A cet effet, les soumissionnaires intéressés par le présent appel à proposition sont priés de bien vouloir postuler en ligne https://etendering.partneragencies.org (etendering) - Event ID: COG10-0000008759 avant le délai de soumission des offres techniques et financières prévu à l'heure indiquée en ligne au niveau du système etendering.

Les termes de référence de la mission sont disponibles à travers le lien suivant: https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=76381

Brazzaville, le 18 mars 2021

Emma Ngouah-Anoh

Représentante Résidente adjointe

PRESIDENTIELLE 2021

Denis Sassou-Nguesso a tout raflé !

C'est une nouvelle page qui s'ouvre pour le Congo, après la proclamation, mardi 23 mars 2021 dans la journée, par le ministre de l'Intérieur, Raymond Zéphirin Mboulou, des résultats provisoires de l'élection présidentielle du dimanche 21 mars dernier. Sans surprise, Denis Sassou-Nguesso, 77 ans, a succèdé à lui-même, pour un nouveau mandat de cinq ans.

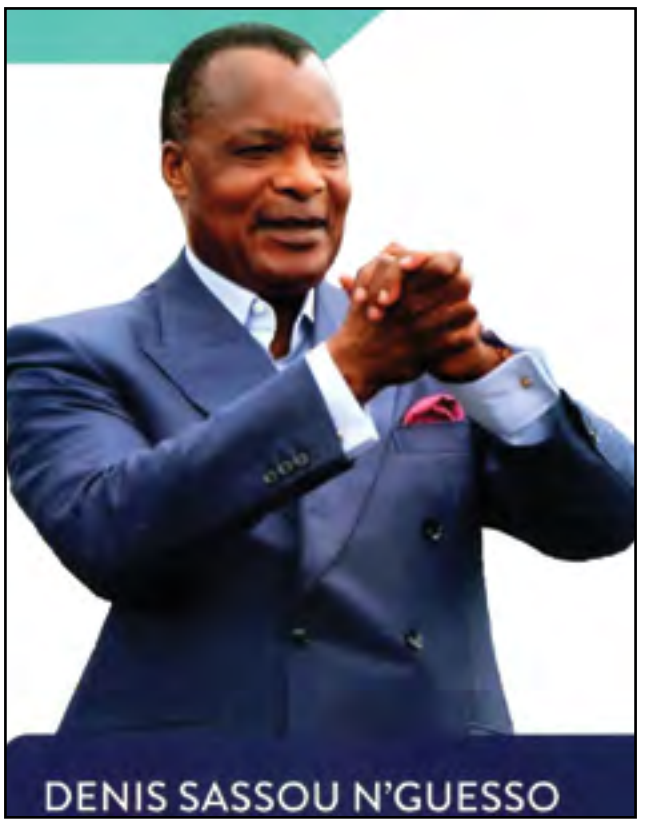

Au lendemain du scrutin qui s'est déroulé dans le calme, la vie quotidienne a repris normalement son cours. Les Congolais vaquent à leurs occupations et les élections ne constituent plus pour eux un sujet de conversations. Seule la mort de Guy Brice Parfait Kolélas alimente encore les débats.

Le vote du dimanche était sans enjeu politique réel. La voie était toute tracée pour la victoire, dès le premier tour, du président candidat qui n'avait en face de lui que six adversaires dont certains au poids électoral négligeable. Guy Brice Parfait Kolélas, malade, n'a pas pu battre réellement campagne. Il est décédé le jour même du vote sur son chemin d'évacuation en France, des suites du coronavirus.

Aucun d'entre eux n'a même dépassé le cap de 8%. Guy-Brice Parfait Kolélas est crédité du plus de voix, avec 7,84%. Mathias Dzon obtient 1,90% et les autres candidats sont en dessous de 1%. La participation officielle a été de 67,55%.

Le président candidat Denis Sassou-Nguesso l'emporte partout. Au niveau national, la commission électorale lui octroie 88,57% des suffrages, c'est plus de 700 000 voix supplémentaires par rapport à 2016, où il avait obtenu 60,19%.

Il a suivi la publication des résultats en direct à la télévision publique au siège de sa direction de campagne, prise d'assaut par plusieurs centaines de militants qui ont chanté et dansé au rythme de la fanfare.

A l'annonce des résultats, Denis Sassou-Nguesso est apparu au balcon du troisième niveau de son siège de campagne, bien encadré par des proches arborant des tenues à son effigie. Au pied de l'immeuble, des militants ont chanté et dansé sans arrêt.

Dans une brève conférence de presse, il a dit regretter la mort de son challenger Guy-Brice Parfait Kolélas, qui était pour lui un fils. Il n'a pas caché sa satisfaction après ce succès. «Par ce suffrage, le peuple dans sa majorité a répondu et dit que nous avons la capacité de rebondir et de redresser notre économie et d'aller vers le développement», a déclaré le nouvel élu, qui a également rappelé aux candidats battus que le Congo-Brazzaville était un bien commun.

C'est sur le thème de la paix, plus que sur celui de *«ensemble, poursuivons la marche»*, son projet de société, que ses partisans se sont mobilisés. Et cela a marché, même dans le Sud du pays, où pour rien au monde, les populations ne souhaitaient revoir ce qu'elles ont vécu pendant les terribles années de guerre. Il fallait donc *«voter la paix»* et la *«paix, c'est Denis Sassou-Nguess»,* affirment ses partisans dans le Pool.

Mais, pour s'assurer une victoire certaine, Denis Sassou-Nguesso a mis de grands moyens en jeu. Sa campagne bien préparée, a été menée aussi bien par des membres de son Gouvernement que par des hauts fonctionnaires de l'Etat. Avec un budget colossal de campagne dont on ne saura sans doute rien.

Avec tous ces atouts, le raz-de-marée de l'éléphant n'a plus rien de surprenant. Avec un tel pourcentage, l'élection présidentielle congolaise a quelque peu perdu de son éclat, ternie encore plus par la mort d'un concurrent.

Denis Sassou-Nguesso aborde un nouveau quinquennat à l'épreuve de ses nombreuses promesses qu'il lui faudra tenir: la construction du barrage de Sounda, la mécanisation de l'agriculture, la relance de l'économie et la création des emplois, l'éradication des antivaleurs dans les administrations et organismes publics, la revitalisation du sport, la consolidation des fondements du vivre-ensemble, etc.

En attendant la validation des résultats par la Cour constitutionnelle, l'opposant Mathias Dzon, 73 ans, les conteste déjà. Il se dit surpris par la vitesse avec laquelle ces résultats ont été compilés et se propose d'introduire un recours pour obtenir leur annulation.

Il dénonce un scrutin *«calamiteux»;* mais non susceptible d'altérer le résultat d'ensemble. Les observateurs de l'Union africaine ont noté plusieurs dysfonctionnements. Dans l'organisation du vote. *«C'est pas en un jour qu'on peut compiler les résultats venus de tout le Congo, et c'est pas de cette façon qu'on peut les donner. Il y a quelque chose qui étonne: dans la plupart des résultats, on suit l'ordre de présentation des candidats sur le bulletin de vote. Donc, c'est quelque chose de préconçu»*, a-t-il déclaré.

Pour Jean-Jacques Yhombi-Opango, allié de feu Guy-Brice Parfait Kolelas, la rapidité avec laquelle ces résultats ont été annoncés est douteuse: *«J'aimerais bien voir avec quel matériel ils ont pu faire. Je veux bien qu'on évolue. On nous dit ici qu'il n'y a pas de biométrie, qu'il n'y a pas toute cette technologie. Le faire aussi vite? Je suis assez surpris. Ce n'est pas normal. Toutes les compilations ne sont pas encore arrivées à Brazzaville. C'est vraiment très sale»*, a-t-il précisé.

Les partisans de la majorité accusent plutôt l'opposition d'être désorganisée. *«L'État a ses canaux de transmission de l'information. Cela ne doit quand même pas être comparé à l'individu qui ne sait même pas par quel moyen il peut faire parvenir les résultats ici. S'ils étaient mieux organisés, ils pouvaient les avoir. L'État ne doit quand même pas subordonner son fonctionnement à la dextérité, à la diligence ou à la non-diligence des particuliers. Ce n'est pas possible»,* a justifié Anatole Collinet Makosso, porte-parole de la campagne de Denis Sassou-Nguesso.

KAUD

Editorial

Equilibre

La campagne électorale est finie. Un Président a été proclamé et des recours introduits. Dans une situation normale, et alors que nous pleurons un des candidats majeurs de cette présidentielle, Guy Brice Parfait Kolélas, nous devrions attendre l'extinction de toutes les contestations, porter tranquillement en terre le compatriote décédé et retrouver l'équilibre de nos jours habituels.

Or, il est difficile qu'il en soit ainsi. Les hypothèses les plus folles circulent sur les épisodes du vote (distributions d'argent dans des bureaux, manque de matériel à temps, présence d'électeurs morts sur les listes et arithmétiques fantaisistes) font la joie des réseaux sociaux, notre principale source d'information. Ils ont un avantage: ils touchent absolument à tout, se préoccupent moins de la véracité des faits et ils ont pour eux l'immédiateté de la publication de toutes les infos.

Les autorités pestent contre leur irrévérence, et passent leur temps à démentir leurs «scoops», preuve s'il en était qu'ils les lisent avec autant d'avidité que d'agacement. En plus, avec les mesures d'un autre temps comme bloquer l'internet pendant les périodes électorales, elles ne font rien d'autre que pousser les citoyens à chercher à s'informer autrement, creuser une soif de tout lire: une mesure totalement contre-productive.

Nous devrions revenir vers l'équilibre de ce pays qui se veut Nation. Nous devrions savoir arrêter la campagne électorale, trouver les paroles d'apaisement pour ceux qui s'estiment injustement exclus de la mangeoire par un jeu électoral dont ils disent qu'il a souffert de beaucoup de distorsions. Retrouver l'équilibre veut parfois vouloir dire retrouver les déséquilibres là où nous les avons sagement laissés avant le vote. Rien ne s'est réglé à coups de discours, de promesses et d'invectives: le Congo, pendant 14 jours, est resté rigoureusement le même !

En somme, il s'agit de retrouver notre normalité habituelle dans les hauts et les bas qui la caractérisent. Des lecteurs nous ont fait le reproche d'avoir donné trop la parole à la majorité présidentielle. D'autres nous ont fait la moue pour avoir prolongé *«les provocations manifestes de l'opposition».* Nous en sommes heureux. Car c'est la preuve que nous nous en sommes tenus à notre position équidistante de toujours: ne pas verser vers les uns, pour être complaisants avec les autres pour vous servir une information non-alignée. Equilibre, toujours.

Albert S. MIANZOUKOUTA

PRESIDENTIELLE 2021

Réélu, Denis Sassou-Nguesso appelle le peuple à travailler à l'unisson pour redresser l'économie nationale

Le président sortant, Denis Sassou-Nguesso a été réélu à 88,57% des suffrages exprimés, selon les résultats provisoires rendus publics le mardi 23 mars dernier par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou. Guy Brice Parfait Kolélas rappelé à Dieu le 22 mars, est arrivé en deuxième position. Un hommage lui a été rendu par le président Denis Sassou-Nguesso, au cours d'une conférence de presse qu'il a animée à l'issue de la proclamation des résultats provisoires qu'il a lui-même suivie à sa direction de campagne à M'pila, à Ouénzé, dans le cinquième arrondissement.

Denis Sassou-Nguesso

En effet, avant l'entame de sa conférence de presse, le président Denis Sassou-Nguesso, a affiché une attitude de compassion: *«Au moment où nous nous retrouvons au bout de cette marche, mes premières pensées vont vers Guy Brice Parfait Kolélas qui a été rappelé à Dieu. Là où il se trouve, il sait que je l'ai toujours considéré comme un fils. Ses frères et sœurs le savent aussi. Bien évidemment, il a poursuivi son combat jusqu'au dernier souffle. Il n'y a pas de doute qu'il a toujours recherché le développement de ce pays et le bonheur de son peuple. Croyez-moi, au-delà des divergences politiques et peut-être idéologiques, la perte de ce fils me bouleverse profondément»*. Ainsi il a demandé d'observer une minute de silence.

Répondant à la préoccupation de savoir quel est son message après sa réélection et quel message pour le peuple congolais, il a indiqué que c'est le sentiment de reconnaissance à tout le peuple. C'est aussi le sentiment de grande responsabilité *«surtout à l'endroit de la jeunesse que j'ai vue fortement mobilisée au cours des tournées que j'ai effectuées dans tous les douze départements. Je remercie le peuple qui, par le suffrage, vient d'approuver l'orientation que nous vou*

(Suite en page 4)

PRESIDENTIELLE 2021

Les observateurs nationaux jugent transparente l'organisation du scrutin

Réunis en assemblée générale le 25 mars 2021 à la Préfecture de Brazzaville, les Observateurs nationaux ont rendu publique leur déclaration consécutive à l'élection présidentielle du 21 mars dernier sous la coordination de Marius Mouambenga, président du Comité de suivi.

Les observateurs nationaux

Pour cette élection majeure, 129 observateurs nationaux ont été déployés sur l'ensemble du territoire. Ont été également commis à cette même tâche par accréditation, les observateurs nationaux membres de la société civile: 11 du secrétariat permanent du Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementale; 383 de la Coordination nationale des Réseaux et associations de la société civile pour la gouvernance démocratique et électorale, ainsi que ceux de la Cour constitutionnelle.

Les observateurs nationaux ont constaté que le principe de la ville morte a été respecté. *«Les bureaux de vote ont été généralement ouverts à partir de 7 heures et fermés entre 17 heures et 18 heures tant pour le vote anticipé de la Force publique que lors du vote général; les listes électorales ont été affichées devant chaque bureau de vote bien que quelquefois avec un peu de retard; le matériel électoral a été disponible à temps dans la majorité des bureaux de vote; la faible présence des délégués des candidats dans la plupart des bureaux de vote; dans les grandes villes, le vote a été généralement timide dans la matinée, une affluence a été remarquée l'après-midi; les délégués des candidats ont reçu copie de chaque procès-verbal de dépouillement par bureau de vote»*, ont-ils relevé.

Quelques suggestions ont été faites au Gouvernement, à la CNEI, à la classe politique et à la société civile, afin d'améliorer le système électoral. Il s'agit, entre autres, du renforcement sans cesse renouvelé des capacités de tous les membres des bureaux de vote; la formation continue des acteurs électoraux et des délégués des candidats; la réforme urgente du système actuel de production et de distribution des cartes d'électeurs; l'acheminement à temps du matériel électoral; l'administration plus moderne et plus efficace des listes électorale; la mise en œuvre effective de la recommandation de Ouesso 2017 relative à la réforme de l'Etat-civil; l'augmentation du nombre de bureaux de vote aussi bien pour le vote spécial des agents de la Force publique que pour le vote général; l'amélioration de la qualité du matériel électoral; l'éclairage des bureaux de vote.

Tout en estimant que l'élection s'est déroulée dans un climat de paix, de sérénité et en toute transparence sur l'ensemble du territoire national, ils ont lancé un appel à tous les candidats pour qu'ils acceptent le verdict des urnes, *«privilégient le Congo et contribuent d'œuvrer ensemble pour consolider la paix, la démocratie, l'unité et la concorde nationale»*.

KAUD

L'Union africaine et la CIRGL se satisfont de la bonne tenue du scrutin

Après le scrutin présidentiel du 21 mars 2021, M. Dileita Mohamed, chef de la mission d'observation de l'Union africaine, et M. Manuel Domingos Augusto, chef de la mission de la Conférence internationale sur la région des grands lacs (CIRGL), ont affirmé lundi dans une déclaration commune que l'élection s'est déroulée dans un contexte sociopolitique plus calme et apaisé. Ils ont formulé des recommandations pour améliorer les processus politiques et électoraux futurs au Congo.

M. Manuel Domingos et M. Dileita Mohamed

Une minute de silence a été observée en mémoire de Guy Brice Parfait Kolélas, décédé le jour même du scrutin. La mission d'observation de l'Union africaine a constaté un déséquilibre dans le traitement des activités des candidats au niveau de l'audiovisuel public.

Elle a aussi relevé l'interruption de la connexion Internet et le maintien de la communication téléphonique ainsi que la messagerie. Toutefois, elle a exhorté les autorités à veiller davantage au respect des dispositions légales et réglementaires en matière de couverture médiatique des activités électorales.

Les différentes équipes de la mission ont couvert soixante-dix-sept bureaux de vote dont 78,57% en milieu urbain et 21,43% en milieu rural. En raison de l'interruption de la connexion Internet, elles ont utilisé les formulaires manuels en lieu et place des tablettes électroniques.

Les équipes de la mission ont également observé que le vote a démarré avec un retard dans 66,7% des bureaux de vote témoins. Le retard qui variait de 30 minutes à plus d'une heure, était principalement dû à l'arrivée tardive du personnel électoral (36,4%), à l'aménagement des lieux devant accueillir le vote (27,3%) et à la livraison tardive du matériel électoral (18,2%).

La mission d'observation a formulé quelques recommandations, notamment la consolidation du cadre de concertation entre les acteurs politiques et les autres parties prenantes afin d'affermir un climat de confiance à même de garantir la paix et la stabilité au Congo; l'amélioration du cadre juridique des élections, en prévoyant des délais pour la transmission et la proclamation des résultats provisoires des élections; le renforcement de l'indépendance de la Commission nationale électorale indépendante (CNEI) en conformité avec la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

De son côté, la mission d'observation électorale de la CIRGEL s'est dite satisfaite que la population ait eu l'occasion d'exprimer son choix politique dans les urnes et dans des conditions de paix, de sécurité et de stabilité. Elle a félicité le peuple congolais, le Gouvernement et la Commission nationale électorale et indépendante (CNEI) pour les élections pacifiques, *«signe de leur engagement pour la consolidation de la démocratie et de l'état de droit au Congo»*.

Elle a, en outre, recommandé à toutes les parties prenantes d'accepter pacifiquement les résultats tels que proclamés par la CNEI.

A signaler que 20 observateurs ont été dépêchés par l'Union africaine et 30 par la CIRGL.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

(Suite de la page 3)

lons donner à notre pays à un moment délicat de son histoire».

Le président Denis Sassou-Nguesso a rassuré tout en estimant que tous ceux qui n'ont pas voté pour lui, doivent savoir qu'il ne laissera personne au bord de la route. Ainsi il restera toujours le président du peuple tout entier. Aux candidats malheureux, qui selon lui, sont des Congolais et parties prenantes du processus de développement du pays, *«pendant la campagne électorale, ils se sont déclarés comme amis du peuple et désireux d'obtenir son bonheur. Nous allons travailler ensemble, il faut que nous disions qu'après tout c'est le Congo d'abord. Je pense qu'ils répondront à cet appel aussitôt pour l'avenir du Congo, qui est notre bien commun».*

«Au cours de ma campagne, j'ai beaucoup insisté sur le développement de l'agriculture, au sens large. Nous pensons qu'en développant l'agriculture nous irons aussi vers l'agro-industrie, vers la création de nombreux emplois pour la jeunesse. Dans ma campagne, j'ai rencontré de nombreux jeunes qui ont déjà adhéré à cette vision et qui sont sur le terrain», a-t-il relevé.

Pascal AZAD DOKO

Message de S.E. François BARATEAU Ambassadeur de France auprès de la République du Congo

C'est avec une profonde émotion que j'ai appris la disparition de M. Guy Brice Parfait KOLELAS le lundi 22 mars, lors de son évacuation sanitaire vers la France.

En cette tragique circonstance, qui intervient au moment où le Congo vivait une étape importante de son parcours politique, j'adresse mes plus sincères condoléances à sa famille et ses proches, bien naturellement, mais aussi à toute la Nation congolaise, qui perd avec lui, l'un de ses meilleurs fils.

Je garderai de nos trop rares rencontres le souvenir d'un homme de dialogue et de conviction, soucieux de l'unité de son cher Congo et avocat fervent de la paix et d'un développement social juste et durable. Je salue l'engagement politique déterminé qui a été celui de Guy Brice Parfait KOLELAS durant de longues années, au service du Congo.

Je suis convaincu que la République du Congo saura traverser, avec dignité et confiance en son avenir, cette épreuve qui nous rappelle si douloureusement, à tous, la menace forte que continue de représenter la pandémie mondiale du Covid-19.

Avec mes pensées amicales les plus attristées.

François BARATEAU - Ambassadeur de France auprès de la République du Congo

Déclaration du Parti Africain pour le Renouveau Démocratique (PARD), en sigle, suite au décès du président du parti UDH-Yuki, frère Guy Brice Parfait KOLELAS

Frère PAKO, que ton âme repose en paix et que la terre de nos ancêtres te soit légère.

Le PARD adresse ses condoléances les plus attristées à la famille de l'illustre disparu et à son parti.

Fait à Brazzaville, le 24 Mars 2021.

Le président du parti,
Eloi Destaing SIKOULA

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718,
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE GENESIS MULTI-SERVICES

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 17 Mars 2021, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres à la même date, sous le folio 053/6 N°569, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: GENESIS MULTI-SERVICES, en sigle «G.M.S.» SARLU ;

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;

Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000) ;

Siège social: Quartier Mpita, Rue Mouabé, Pointe-Noire, République du Congo ;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
-Travaux de construction, fourniture et livraison de matériaux de construction; Fourniture de matériel de bureau; Aménagement, décoration et design intérieur et extérieur; Prestation on et off shore; Commerce; Import-export; Transport de personnes et de marchandises; Location engins et véhicules roulants; Prestations de services; Mise à disposition du personnel; Représentation; Commission et courtage.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM; Gérante: Madame LAMBERT TAATHY MIYE Maria-Soupigne Mamaï-Sy ;

RCCM: CG-PNR-01-2021-B13-00176 du 19 Mars 2021.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO.

COVID-19

La campagne de vaccination officiellement lancée par le chef de l'Etat

La République du Congo a lancé dans le cadre de la riposte contre le coronavirus, la campagne de vaccination des cibles prioritaires.

Le rapport de la situation épidémiologique au 14 mars 2021 fait était d'un cumul de cas contaminés de 9329 cas positifs et de 131 décès, soit une létalité globale de 1,4%.

Afin de diminuer la charge de la maladie, en prévenant les cas graves et les décès à travers la réduction de la circulation du virus, le Congo a décidé de lancer dans un premier temps, l'accès au vaccin COVID-19 pour ceux qui en ont le plus besoin.

L'objectif de la campagne est de réduire la morbidité et la mortalité attribuables à la COVID-19; vacciner 100% des cibles; former les agents impliqués dans la vaccination contre la COVID-19; prendre en charge 100% des cas de Mapi notifiés et amener au moins 95% de la population à accepter le vaccin.

La cible définie dans le plan de déploiement et de vaccination concerne les plus de 15 ans. Les premières catégories de personnes à vacciner par ordre de priorité sont: les professionnels de santé, les agents des affaires sociales, les enseignants, les journalistes, les agents de la Force publique travaillant aux points d'entrée et aux frontières, le personnel des agences de voyage, le personnel des banques, le personnel des Nations-Unies, les diplomates et les personnes âgées de plus de 65 ans.

A noter que le Congo a reçu le 10 mars dernier un don de mille doses de vaccin chinois Sino pharm. Puis, 12.000 doses du vaccin russe Spoutnik, soit un total de 112.000 doses.

Brazzaville est le premier site retenu pour le début de cette campagne dont les agents de santé retenus pour la tâche ont été formés le lundi à l'ACERAC. Les sites retenus pour la vaccination sont: L'Hôpital militaire, l'infirmerie de la présidence de la République, les Sapeurs-pompiers, l'Hôpital général Blanche Gomes, CSI Marien Ngouabi, ministère des Affaires étrangères, CHU, banque Sino congolaise, PNUD, hôpital général Nkombo, hôpitaux de base de Makélékélé, Talangaï et Mfilou, CSI Moukondo, etc.

Faisons-nous vacciner

Faisons-nous vacciner! Ensemble nous pouvons vaincre la COVID-19.

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire

Face à la pandémie de COVID-19, les deux chambres du Parlement ont procédé le 25 mars dernier à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, pour une période de vingt jours supplémentaires, conformément à la Constitution.

Cette prorogation intervient après avis du Comité des experts et au terme de l'évolution des mesures prises par le Gouvernement devant l'avancée de la COVID-19.

La prorogation de l'état d'urgence sanitaire en vigueur arrivait à terme le 26 mars 2021. C'est la dix-huitième prorogation du genre.

Cyr Armel YABBAT-NGO

PRESIDENTIELLE

La mission d'observation de la CEEAC appelle au renforcement du dialogue politique

En présence des membres du corps diplomatique, M. Sergio Esono Abeso Tomo, chef de mission internationale d'Observation électorale de la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), a présenté mardi 23 mars 2021, son rapport préliminaire sur l'élection présidentielle du 21 mars au Congo.

La mission a noté un contexte politique général contrasté, marqué d'une part par le refus de certains acteurs de participer à l'élection présidentielle et la volonté d'une partie de la classe politique d'aller aux urnes, d'autre part. Sur le plan sécuritaire, le chef de mission a souligné le bon climat de paix et de sécurité qui a régné sur l'ensemble du territoire national.

Vingt-trois observateurs provenant de 9 des 11 Etats membre de la CEEAC ont été déployés sur le terrain. Ces équipes ont observé l'ouverture et les opérations de vote dans 121 bureaux de vote dans tous les arrondissements de Brazzaville, à Kintélé et à Kinkala, dans le département du Pool, à Madingou, dans la Bouenza et à Pointe-Noire.

La mission a constaté un engouement timide des électeurs au démarrage du scrutin et une mobilisation assez importante dans l'après-midi jusqu'à la clôture du scrutin. Pendant le déroulement du scrutin, la mission a relevé une faible présence des femmes parmi les membres des bureaux de vote et une faible présence des organisations nationales d'observation électorale.

Elle a fait savoir que les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 étaient visibles dans la plupart des bureaux de vote.

Dans sa conclusion, la mission a félicité le peuple congolais pour sa maturité politique et pour sa participation à cette élection. La mission a aussi exprimé sa reconnaissance aux autorités congolaises pour leur implication en vue de faciliter leur travail.

Sergio Esono Abeso Tomo

Aussi a-t-elle exprimé ses condoléances à la famille du défunt, au Gouvernement et au peuple congolais pour le décès d'un des candidats, Guy Brice Parfait Kolélas.

Par ailleurs, la mission a formulé quelques recommandations: le maintien et le renforcement du dialogue politique permanent et inclusif; l'amélioration du fichier électoral pour le rendre plus consensuel et l'amélioration et l'organisation du vote des Forces de défense et de sécurité; l'harmonisation des procédures électorales dans les bureaux de vote; l'implication suffisante des organisations de la société civile nationale dans le processus électoral.

Aux candidats et partis politiques, elle a demandé d'être des acteurs permanents de la paix en évitant tout acte susceptible de la compromettre, et à la société civile, de continuer la mobilisation de la population dans l'appropriation de la vie politique du pays.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Coup d'oeil en biais

Mohsen Hojeij: une témérité à toute épreuve

Malgré des rebondissements parfois en sa défaveur, l'homme d'affaires libanais Mohsen Hojeij qui poursuit le Gouvernement congolais en justice pour une dette qu'il estime à environ 1,2 milliard de dollars, intérêts compris, n'abdique pas. Parfois le verdict lui sourit. D'après l'agence Reuters, sa société, Commisimpex, vient de récupérer 30 millions de dollars sur un compte bancaire en France de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) après une décision de justice rendue en janvier dernier, a déclaré l'avocat de la société, affirmant que cette décision pourrait aider d'autres créanciers à s'en prendre aux actifs de la SNPC.

Les partisans de l'UDH-Yuki et leurs certitudes

L'annonce d'ouverture par le parquet de Bobigny d'une enquête sur la recherche des causes de la mort de Guy Brice Parfait Kolelas, a suscité un grand espoir auprès des militants de l'UDH-Yuki, son parti. Pour eux, leur leader n'est pas décédé de la COVID-19 et l'autopsie allait le réveler. Mais, cette autopsie, ''réalisée le 26 mars a conclu à une insuffisance respiratoire due à une pneumopathie diffuse sévère bilatérale compatible avec la constatation médicale congolaise de COVID-19''. Malgré ce rapport rendu public par le parquet de Bobigny dans un communiqué de presse les membres du parti du défunt restent inébranlables dans leurs propres certitudes.

Thierry Moungalla réplique au député français Sébastien Nadot

A la suite de l'interpellation du ministre français des Affaires étrangères, Jean Yves le Drian, sur l'élection présidentielle du 21 mars 2021 par le député français de Haute Garronne Sébastien Nadot, le ministre congolais de la Communication et des Médias, Thierry Moungalla, très en colère, a réagi vivement. *«Que M. Sébastien Nadot se préoccupe de la situation grave que vivent ses mandants (faillites de commerces et vaccination covid difficile) plutôt que de soliloquer sans fin sur le Congo et nos affaires intérieures qui ne le regardent en rien»*, a écrit le porte-parole du Gouvernement congolais sur son compte Twitter.

Empêchement ou pas: le choc des arguments

Même si le texte est clair et limpide, on se perd en conjectures sur l'invocation ou non de l'article 70 de la Constitution qui évoque la possibilté d'annuler de l'élection présidentielle, concernant le cas de Guy-Brice Parfait Kolelas . *«Si avant le premier tour, un des candidats décède ou se trouve définitivement empêché, la Cour constitutionnelle prononce le report de l'élection»*, lit-on. Pour certains, il n'y a pas eu empêchement définitif. Pour d'autres, comme ce confrère d'un journal en ligne, l'empêchement ne souffrirait pas de contestation. *«Qui peut décemment nier que Parfait Kolelas ait été définitivement empêché de participer au scrutin après son message poignant et dans lequel on le voit dans une vidéo se séparer quelques instants du respirateur artificiel qui le maintien encore en vie pour déclarer : ''Je suis en difficulté, je me bats contre la mort, battez-vous !»*. (…) Qui veut juger de l'état *''d'empêchement''* du candidat visionnera, ou re-visionnera la vidéo des dernières paroles publiques du leader de l'opposition. Mais en réalité, Kolélas était déjà hors-jeu depuis la veille, le vendredi. En résumé, 48 heures avant la fermeture des bureaux de vote, le leader de l'UDH-YUKI est hors-jeu, définitivement *«empêché»* d'aller au bout de sa candidature. Une situation qui épouse au plus près l'article 70 de la Constitution.», argumente notre confrère.

La CENI roule-t-elle pour la majorité présidentielle ?

Certains partisans de l'opposition congolaise pensent qu'ils sont victimes de la toute-puissance de la majorité présidentielle au terme du premier et uniquen tour de l'élection présidentielle, le 21 mars dernier, et qui, après le décès du leader de l'UDH-Yuki, s'est faite aider par la Commission nationale électorale indépendante (CNEI). Ils en veulent pour preuve, le fait que le président de cette institution, Henri Bouka, a balayé l'idée d'un possible report du scrutin, alors que, selon eux, cela ne relèverait pas de son domaine. *«Quand la mort a arraché notre frère à notre affection, le choix des Congolaises et des Congolais était déjà dans les urnes»*, avait-il précisé lors de la publication des premières tendances.

Insalubrité: les bacs à ordures débordent

Malgré les efforts de la société Averda, les ordures sont toujours imposantes dans certains quartiers de Brazzaville. *«Cela fait maintenant presque deux semaines que ces tonnes d'ordures ont été là. Pendant tout ce temps, il n'y a eu aucun camion de la société Averda qui est passé pour les ramassages. Rien qu'avec les mauvaises odeurs que cela dégage, l'on a tellement peur que cela ait des impacts négatifs sur notre santé, si ce n'est déjà le cas»*, regrette un habitant de Ngamakosso, un quartier de Talangaï, le sixième arrondissement de Brazzaville. Et ce n'est là qu'une plainte parmi tant d'autres venant de la plupart des Brazzavillois ces derniers jours, car presque partout maintenant, la plupart des bacs débordent de détritus nauséabonds.

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

Descendre au plus près des quartiers pour les dépistages

La direction du Programme national de lutte contre la tuberculose (PNLT) que cordonne le Dr Franck Hardin Okemba-Okombi, a sensibilisé le mercredi 24 mars 2021 les habitants du sixième arrondissement Talangaï au dépistage à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la tuberculose. Cette Journée a été célébrée sous le thème: *«L'horloge tourne: il est temps de mettre fin à la tuberculose»*. Un concert a été organisé pour inciter la population à faire ce dépistage.

Franck Hardin Okemba-Okombi

Donnant le sens de cette Journée, Franck Hardin Okemba-Okombi a souligné que chaque année à travers le monde, la Journée de lutte contre la tuberculose est célébrée. Celle-ci, a-t-il dit, correspond à la découverte du bacille de Koch. *«Tous les programmes nationaux de lutte contre la tuberculose essaient de mettre en exergue tous les défis majeurs en terme de faiblesse qui expriment la mise en œuvre de leur activité. A travers la notification qui est devenue faible en lien avec la pandémie à coronavirus, nous avons estimé mener une activité phare en lien avec la Journée. Cette activité est marquée par le dépistage actif de la tuberculose. Talangaï n'a pas un centre de dépistage»*, a-t-il précisé.

Un habitant se faisant dépister

A travers les communications relayées par les médiateurs communautaires, le cordonnateur du PNLT a estimé qu'un bon nombre de malades s'est fait dépister. *«Notre pays fait partie des pays à charge élevée de tuberculose. Nous avons une incidence au-delà de 300 cas % pour mille habitants. La sensibilisation permet d'essayer de baisser cette incidence. Tout tousseur doit se rapprocher d'un centre le plus proche de son lieu d'habitation pour donner les crachats. Le dépistage et la prise en charge de la tuberculose sont gratuits sur toute l'étendue du territoire national»*, a-t-il relevé.

Le chef des laboratoires de la tuberculose au Congo, Jean Baptiste Biniakounou a déclaré: *«Si nous sommes descendus dans les quartiers c'est pour sensibiliser la population. Nombreux de nos concitoyens ne savent pas que la tuberculose est une maladie guérissable et ils ne savent pas non plus comment elle se contracte. Nous en avons profité pour chercher les tousseurs, récolter leurs crachats. Nous traiterons ceux qui seront malades jusqu'à ce qu'ils guérissent»*.

Laïs Ondongo, l'un des dépistés, a confié: *«Le dépistage s'est bien passé. J'attends les résultats. J'ai mis mes crachats dans un flacon. La santé n'a pas de prix, il faut se faire diagnostiquer le plutôt possible. Si je suis malade, je prendrai un traitement». «Grace à la sensibilisation, j'ai su qu'il y avait un dépistage qui se faisait à Talangaï. Je suis heureux d'avoir fait ce test. Il est très important. Je suis dans l'attente des résultats. Nous sommes des malades ignorants»* a indiqué Peniel Ekaka.

La tuberculose est une maladie contagieuse qui affecte habituellement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres parties du corps. Elle peut être latente ou active. La tuberculose se transmet à un sujet sain lorsqu'une personne malade rejette des gouttelettes de salive et de sécrétions nasales en éternuant, en toussant, en parlant ou encore en crachant.

Les principaux signes de la tuberculose sont: la toux avec crachats persistants plus de deux semaines, des crachats sanglants, la perte d'appétit, l'amaigrissement et les douleurs thoraciques.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Qui me répondra?

Comment offrir aux jeunes des espaces en ligne sûrs pour apprendre, partager leurs points de vue et participer à des discussions globales?

A.NK-K (Moukondo, Brazzaville)

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

AGRICULTURE PRIORITÉ POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES

Relancer l'économie nationale au plus vite par le secteur primaire

Pour les cinq ans à venir, afin de rétablir les grands équilibres macroéconomiques, le développement économique va s'appuyer prioritairement sur la diversification à travers le secteur primaire. Pour relancer au plus vite l'économie nationale, les activités du secteur primaire occupent une première place, notamment l'agriculture, la foresterie, l'aquaculture, la pisciculture, l'élevage, etc. Malheureusement au Congo, jusque-là cette branche économique fondamentale de l'économie nationale qui occupe plus de 50 % de la population reste pauvre, déséquilibrée et archaïque. Les chiffres montrent que le Congo recourt aux importations qui s'élèvent à plus de 700 milliards de FCFA chaque année pour satisfaire ses besoins alimentaires. Prince Bahamboula, économiste, estime que le développement du secteur primaire est un appui principal et prioritaire de la diversification économique. Il met l'accent sur l'agriculture dans le projet de société de Denis Sassou Nguesso.

Prince Bahamboula

**** Est-ce que le développement annoncé de l'agriculture comme priorité ne se limitera pas au chapelet de bonnes intentions?***

** Dire que l'économie congolaise ne décolle pas depuis 1960, je m'inscris totalement à l'opposé de ce constat, parce que vous n'êtes pas sans savoir que tout au long de l'histoire de notre pays, nous avons connu des cycles à la fois de construction et de déconstruction qui étaient dus à l'instabilité politique. Le constat est que le développement se fait de façon discontinue. Le Président Denis Sassou Nguesso dans sa vision, part d'un postulat selon lequel, il n'y a pas de développement sans préalable de développement, tout comme il n'y a pas de développement sans facteurs de développement. Pour lui, il met un accent privilégié sur des infrastructures qui s'inscrivent dans la logique de respecter la promesse républicaine du père de l'indépendance, à savoir l'unité, le travail et le progrès. C'est pour permettre que les Congolais se réunissent et qu'ils travaillent ensemble pour un progrès désirable. Mais, on ne peut pas arriver à cette unité sans qu'il y ait des canaux de rencontre, notamment les infrastructures routières, d'énergie (l'eau et l'électricité), la fibre optique pour rester dans la modernité. Cela a été un long travail. C'est ce qui a fait que depuis que Denis Sassou Nguesso est revenu au pouvoir en 1997 jusqu'aujourd'hui, on voit en quelque temps comment on a doublé la qualité des infrastructures dans notre pays à tous les niveaux. C'est dans la perspective de doter notre pays de bases solides pour un développement durable, en s'appuyant sur des secteurs potentiellement exploitables, à savoir l'agriculture. Le Président Denis Sassou Nguesso dans les années 1980 arrive au pouvoir avec des programmes. Il avait mis un accent privilégié sur l'autosuffisance alimentaire en mettant en exergue la création de plusieurs fermes agricoles, d'élevage et de l'aquaculture. On a remarqué que sous son leadership à l'époque, le Congo exportait déjà le cacao, le café. Les revenus du pétrole et hors pétrole arrivaient à se chevaucher un peu. Il faut aussi rendre les hommes capables. Avec le développement vert, on met l'homme au cœur du développement, qui s'appuie sur l'agriculture, c'est-à-dire l'homme formé et capable. Il veut que dans cette politique de développement que nous puissions renverser la tendance par les moyens nécessaires, par la mécanisation de l'agriculture. On mettra au parc industriel de Maloukou une usine qui va fabriquer des tracteurs agricoles sur place, en s'appuyant sur le partenariat et la recherche avec la Chine et le Brésil. On mettra aussi en place un fonds national d'appui à l'employabilité d'apprentissage pour arrimer les connaissances aux exigences du secteur.

**** Comment va-t-on financer l'agriculture, alors que le Congo doit maîtriser les dépenses publiques?***

** On va procéder pendant le quinquennat à la mise en place d'une banque agricole avec des taux de crédits préférentiels, qui vont vaciller autour de 7, 8, 9, voire 10 %, pas plus. Cette banque est une réponse aux urgences agricoles. Les Banques traditionnelles ont du mal à financer des projets liés au secteur agricole. L'expérience nous permet de corriger avec le temps pour arriver aux résultats. Pour la maîtrise des dépenses publiques, depuis que le pays a conclu l'accord avec le FMI, le 11 juillet 2019, 48 mesures nous ont été imposées. Pour être dans la convergence de ces mesures, le Gouvernement a mis en place tout un arsenal de mesures pour commencer à maîtriser les dépenses publiques. On a voté en janvier 2017 la loi organique relative aux lois de finances, qui a permis de mettre en place des mécanismes de contrôle des dépenses publiques. Les réformes mises en place permettront la maîtrise des dépenses publiques. Le Président Denis Sassou Nguesso veut faire de l'agriculture le pivot de la croissance économique. Il faut que les Congolais consomment congolais pour permettre d'équilibrer la balance de paiement. L'objectif des cinq prochaines années à venir est de renverser la tendance. La dette est passée de 120 % à 101 %, cela montre que les efforts sont en train d'être engagés. Aujourd'hui la croissance est négative, mais d'après les tendances à venir, pour 2022, nous prévoyons 0,3% et en 2023 nous voulons l'augmenter davantage. Nous voulons encourager la politique de surproduction locale. Nous avons une économie à reconstruire.

Propos recueillis par
Philippe BANZ

TÉLÉPHONIE MOBILE

L'ARPCE démantèle un autre réseau frauduleux à Pointe-Noire

Grace à la finesse d'esprit de ses agents assermentés, l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE), en partenariat avec les services de gendarmerie de Pointe-Noire, a débusqué au début du mois de mars un réseau de piratage du trafic téléphonique. Il était installé dans une auberge à Pointe-Noire. Le cerveau de l'affaire était un citoyen égyptien de 38 ans, arrivé il y a peu sur le territoire national.

Des équipements utilisés pour frauder

Nous avons mis un certain temps pour mettre la main sur ce réseau. Le fraudeur, très équipé pour déjouer nos initiatives d'enquête, a fait preuve de beaucoup d'expérience. C'est au bout de plus d'un mois que nous avons pu détecter, avec une meilleure précision, sa localisation, pour diligenter son arrestation avec le concours des services de gendarmerie, que nous remercions pour leur collaboration», a indiqué Benjamin Mouandza, directeur des réseaux et ressources de communications électroniques de l'ARPCE.

Les services techniques de l'ARPCE étaient sur les traces de ce fraudeur depuis la fin du mois de décembre dernier, date de l'émission du premier signal par les équipements du fraudeur. Ces équipements étaient constitués entre autres, d'une sim box d'une capacité de 128 sim, 57 sim Mtn et 71 sim Airtel en utilisation, en plus de 88 sim Mtn en réserve. A cela il faut ajouter des cartes de recharge et un générateur électrique.

M. Benjamin Mouandza a indiqué que grâce aux équipements dont dispose l'ARPCE, l'institution fait une veille minute par minute. *«Ces appareils pour lesquels le Régulateur a investi des moyens colossaux, s'adaptent non seulement aux nouvelles technologies utilisées par les opérateurs de téléphonie, mais nous permettent aussi de détecter, au mètre près, la localisation d'un réseau frauduleux»*, a-t-il précisé.

Les opérations de démantèlement entrent dans le cadre du travail ordinaire de l'ARPCE, qui a pour entre autres missions de protéger et garantir à la fois les intérêts de l'Etat, des usagers mais aussi des opérateurs. Ce genre de fraudes induisent des manques à gagner qui se chiffrent en millions de francs CFA, privant ainsi l'Etat d'une part importante de la taxe sur le trafic international entrant et les opérateurs d'une partie de leur revenu sur le trafic international entrant.

Signalons que lorsqu'un appel international tombe sur un réseau local, le carrier (le transporteur d'appel) paye un droit à l'opérateur local, qui termine cet appel. Les fraudeurs, à l'aide des appareils de contrebande détournent ce trafic international entrant via l'internet, le réinjectent dans les réseaux locaux en utilisant des sim box. L'opérateur auquel est abonné le destinataire dudit appel le traite comme un appel local. Ce qui fait que le dû à verser à l'opérateur par le transporteur d'appel est capté par les fraudeurs.

Pour le chef de l'antenne départementale de l'ARPCE à Pointe-Noire, M. Augustin Ngoma, le manque d'identification préalable de l'abonné pendant la commercialisation de la carte SIM peut contribuer énormément à la fraude téléphonique. *«Nous avons récupéré au total 216 cartes sim activées auprès de ce fraudeur et nous devons à présent nous assurer qu'elles ont été identifiées ou pas»*, a-t-il souligné.

A.N'K-K.

RD CONGO

Rebondissements de l'affaire Chebeya

Le général John Numbi visé par un mandat d'arrêt est introuvable à Kinshasa la capitale de la RDC. Recherché par la justice pour s'expliquer sur son implication dans l'affaire Chebeya, l'ancien chef de la police nationale congolaise aurai filé vers l'étranger. Les ONG demandent au Gouvernement congolais son extradition vers Kinshasa.

Floribert Chebeya Bahizire

Il était attendu par la justice militaire le jeudi 17 mars pour s'expliquer sur son implication supposée dans le double assassinat le 1er juin 2010 de Floribert Chebeya et de son chauffeur Fidèle Bazana, deux activistes des droits de l'homme. Mais le général John Numbi a ignoré la convocation du parquet militaire: il n'a pas fait le déplacement à Kinshasa.

Samedi 20 mars, des éléments des renseignements militaires se sont alors rendus au domaine Beijing, la ferme privée de l'officier où il réside habituellement pendant ses séjours à Lubumbashi. L'ancien chef de la police nationale n'y était pas. La présidence de la République, tout comme des sources militaires à Kinshasa, confirment qu'un mandat a été émis contre le général quatre étoiles fugitif. Selon eux, il aurait trouvé refuge dans un autre pays de la région. John Numbi a été récemment cité comme le commanditaire de l'assassinat de Chebeya et Bazana par deux policiers qui disent avoir participé au crime: le colonel Christian Ngoy Kenga Kenga et Jacques Mugabo, tous deux fugitifs du bataillon Simba, également mis en cause, et qui ont été arrêtés précédemment à Lubumbashi.

Les parties civiles haussent le ton et dénoncent une négligence ou une complicité qui aurait permis au général de se soustraire à la justice. Selon l'ONG congolaise *«La voix des sans voix», l'éventuelle fuite à l'étranger du général John Numbi, désormais sous mandat d'arrêt, prouverait qu'«il a fui par crainte d'être rattrapé par la justice»,* selon Rostin Manketa, le directeur exécutif de cette ONG qui avait été fondée par Floribert Chebeya.

L'étau était en train de se resserrer autour de lui; il a préféré fuir. Mais «je pense que c'est une lâcheté de sa part, parce que c'est quelqu'un qui se disait très puissant. Et je pense qu'il aurait dû affronter la justice congolaise et s'expliquer sur les circonstances réelles de l'assassinat de ces deux défenseurs des droits humains. Pour nous, c'est un grand choc, parce que John Numbi est toujours considéré comme suspect numéro 1 dans l'assassinat de Floribert Chebeya Bahizire et Fidèle Bazana Edadi. Le général John Numbi est celui-là même qui avait rendez-vous avec Floribert Chebeya Bahizire, ce n'était avec personne d'autre que lui. Donc, je pense que mêmes toutes ses déclarations ont été balayées par les deux policiers qui ont fait des témoignages éloquents. Il reste à lui à nous dire de qui il avait reçu l'ordre pour opérer pour assassiner Floribert et Fidèle. John Numbi a fui par crainte de la justice», affirme Rostin Manketa, le directeur exécutif de l'ONG *«La voix des sans voix»* fondée.

Gaule D'AMBERT

DISPARITION

Ancien conseiller spécial de Mobutu, Honoré Ngbanda est décédé au Maroc

L'ancien conseiller spécial, ex-chef des renseignements du Président-maréchal Mobutu Sese Seko, Honoré Ngbanda Nzambo Ko Atumba, est décédé au Maroc le vendredi 19 mars dernier. Il avait 74 ans et avait quitté la République Démocratique du Congo en 1997, peu avant la chute du maréchal Mobutu.

Honoré Ngbanda Nzambo Ko Atumba

Honoré Ngbanda, a été un fidèle jusqu'au bout de l'ancien chef de l'État congolais Mobutu Sese Seko qui a dirigé la RD Congo (l'ex-Zaïre) de 1965 à 1997. Né à Lisala, dans la province de l'Equateur comme Mobutu, Honoré Ngbanda Nzambo Ko Atumba a fait des études primaires et secondaires chez les catholiques avant d'être diplômé en philosophie à l'université de Kinshasa en 1972.

Après un bref passage à l'Université de Louvain, en Belgique, il commence sa carrière à la présidence de la République en qualité de chercheur au Centre national de documentation, aujourd'hui l'Agence nationale de renseignements. C'est dans cette institution qu'il évoluera en alternance avec la diplomatie. Entre 1983 et 1985, il sera notamment directeur du centre culturel du Congo en Europe et ambassadeur en Israël, avant d'être nommé à la tête des services d'intelligence devenus, entretemps, l'Agence nationale de documentation. Conseiller politique du président Mobutu au temps fort de la démocratisation, Honoré Ngbanda est nommé par la suite ministre de la Défense dans les gouvernements d'Etienne Tshisekedi Wa Mulumba, Mungul Diata et Ngunz Karl I Bond. Ses détracteurs l'accusent d'être impliqué dans le massacre d'étudiants à Lubumbashi en 1990, ainsi que celui des chrétiens en 1992, d'où son surnom de «Terminator», ce qui ne l'empêchera de devenir par la suite Pasteur d'une Eglise dite de réveil.

Il sera chargé de mener des négociations avec l'Ouganda et le Rwanda quand une rébellion se soulève contre Mobutu en 1996. Il y lance la diatribe contre un complot anglo-saxon contre son pays qui virera à la campagne anti-tutsis, lorsque Joseph Kabila accèdera à la tête de l'Etat. Après la chute de Mobutu, il part en exil en France où il fonde l'Alliance des patriotes pour la refondation du Congo (APARECO). Radicalement opposé à Joseph Kabila au point parfois de friser la paranoïa, Honoré Ngbanda dénonce une mainmise des Tutsis et de Paul Kagamé sur le régime en RD Congo. Depuis quelques années, il vivait au Maroc. A ses heures perdues, il s'adonnait également à l'écriture, il a, à son actif, la publication de quelques ouvrages.

AP. MASSAMBA

NORMANDIE (FRANCE)

Brice Mankou engagé dans l'accompagnement vers un accès équitable aux droits

Le sociologue et diplômé supérieur en droits de l'homme et action humanitaire Brice Arsène Mankou a été nommé en février dernier défenseur des droits délégué en Normandie par Claire Hédon, défenseure des droits.

Son rôle va consister à recevoir les citoyens Français ou étrangers et à leur expliquer les missions de l'institution avant de les accompagner dans leurs démarches administratives vers un accès à leurs droits.

Après avoir été élu local pendant 12 ans, Brice Arsène Mankou, représentera désormais la défenseure des droits dans le département de l'Eure. Sa mission, en qualité de Délégué de la Défenseure des droits lui a été notifiée au cours d'une formation organisée par cette institution, le 18 février dernier sous les thématiques de la présentation du défenseur des droits, missions, organisation, pouvoirs de l'institution; la présentation du ré-

Brice Arsène Mankou

seau territorial, des missions et de la posture des délégué(es), la Recevabilité des réclamations.

«Lorsque je recevrai les réclamants, ils doivent m'exposer leur situation afin de m'assurer qu'ils ont épuisé toutes les voies de recours en effectuant des démarches préalables. Et, à l'examen du dossier, si j'estime que la réglementation n'a pas été appliquée, j'interviens pour faire valoir les droits du réclamant. Généralement, un défenseur des droits est consulté pour sa fine connaissance de l'administration française», indiquait Brice Arsène Mankou.

Depuis juin 2011 avant la création de cette autorité administrative indépendante en France, il était possible de s'adresser au médiateur de la République dont les attributions ont été reprises par une seule et unique institution, le défenseur des droits.

Le défenseur des droits aujourd'hui a repris les missions de la Haute autorité de lutte contre les discriminations pour l'égalité (HALDE) en matière de lutte contre les discriminations celles du médiateur de la République et celles de la défenseure des droits de l'enfant.

En France lorsqu'un concitoyen est victime d'une discrimination directe ou indirecte prohibée par la loi, que l'auteur présumé de cette discrimination soit une personne privée ou publique… il peut saisir le délégué de la défenseure des droits qui peut l'aider et l'accompagner.

Outre cette mission de service publique Brice Mankou venait d'être nommé auprès de la Rectrice de la région de Normandie en qualité de conseiller technique en charge des études et de la recherche. Une fonction qu'il cumulera avec ses enseignements à Sciences Po Reims et au laboratoire des dynamiques sociales (Dysolab) de l'Université de Rouen Normandie.

A rappeler que Brice Arsène Mankou, originaire de la République du Congo est un ancien de La Semaine Africaine. Son riche parcours l'a mené du journalisme à la recherche et à l'enseignement, en passant par le séminaire et l'action politique à la base en tant qu'élu local.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Tarifs d'abonnement

Congo
6 mois
Retrait sur place: 15.600
Expédié: 23.400
1 an
Retrait sur place: 31.200
Expédié: 46.800

France, Afrique Francophone
91 Euros
182 Euros

Autres pays d'Afrique
96 Euros
192 Euros

Europe
96 Euros
192 Euros

Amérique-Asie
100 Euros
200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

SCRUTIN PRESIDENTIEL DU 21 MARS

Le Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo a prié pour la paix au Congo

Le culte oecuménique organisé samedi 20 mars 2021 pour la paix au Congo avant, pendant et après le scrutin présidentiel du 21 mars, a eu pour cadre la Basilique Sainte-Anne de Poto-Poto, le troisième arrondissement de Brazzaville. En présence de Mgr Anatole Milandou, président en exercice du Conseil oecuménique et de tous les leaders des Eglises. On pouvait également noter la présence de M. Léon Juste Ibombo, ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique et Mme Antoinette Kebi, représentants le candidat Denis Sassou Nguesso du Parti congolais du travail (PCT); Michel Miayoukou, directeur adjoint de campagne du candidat Guy Brice Parfait Kolelas de l'UDH-Yuki, et de Mme Marie Kignoumbi Kia Mboungou du candidat Joseph Kignoumbi Kia Mboungou de la Chaîne.

Les officiels: (au milieu) Mme Antoinette Kebi et le ministre Léon Juste Ibombo

Sous l'animation du Kilombo centre de l'Eglise évangélique du Congo (EEC) et de la fanfare territoriale de l'Armée du salut. L'abbé Vincent de Paul Malonga, coryphée (officiant) du jour, a présenté le thème principal de cette célébration qui était articulé autour de la paix tiré du texte biblique de Jean 14, 27. *«Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix»*. C'est par ces paroles que Jésus, avant d'affronter la Passion, promet le don de la paix à ses disciples réunis au cénacle, pour imprimer dans leur cœur la certitude joyeuse de sa présence perpétuelle.

«Après sa résurrection, le Seigneur accomplit sa promesse en se tenant au milieu d'eux dans le lieu où ils se trouvaient par peur des juifs, il leur dit: Paix à vous. La paix est le fruit de la Rédemption que le Christ a apportée au monde par sa mort et sa résurrection, elle est le don que le Christ ressuscité continue encore aujourd'hui à communiquer à son Eglise réunie, afin qu'elle puisse en témoigner dans la vie de tous les jours. Dans la tradition liturgique de nos Eglises, le signe de la paix, comporte une signification théologique particulière. Cheminer et servir ensemble pour la justice et la paix doit être notre crédo de tous les jours.

La fanfare territoriale de l'Armée du salut

Avec la présidentielle, le congolais sera en face de son destin pour élire le candidat de son choix. Nous, vos Pasteurs et guides dans la foi, vous exhortons à la prière assidue afin de garantir le climat de paix. La liturgie de la parole a commencé par la lecture du texte biblique d'Isaïe 32, 15-20 qui stipule que la justice produira la paix». L'exhortation a été tirée de l'Evangile de Jean 14, 27 par le capitaine Joall Kououissana de l'Armée du salut qui s'est interrogé: Si Jésus habite en nous, et s'il est pour nous, qui sera contre nous? La paix soit avec vous».

Devant la presse, le ministre Léon Juste Ibombo a indiqué qu'*«une élection présidentielle est un moment décisif et important pour le pays. Le président qui sera élu doit être conduit par l'Esprit de Dieu afin qu'il gouverne dans la paix».*

Pascal BIOZI KIMINOU

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Orientations pour la Semaine Sainte

Dans une circulaire datée du 15 mars 2021 adressée aux prêtres, religieux, religieuses et au peuple de Dieu de l'archidiocèse de Brazzaville, Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, annonce les orientations pour la Semaine Sainte. Ci-dessous le libellé de cette circulaire.

«Le monde entier subit les effets négatifs et dévastateurs de la pandémie du coronavirus depuis son apparition sur notre planète terre. Ces effets sont visibles à différents niveaux et l'Eglise n'est pas épargnée car, elle a considérablement modifié nos habitudes et la liturgie en subit le coup. Nous savons dans quelles conditions nous avons célébré la semaine sainte 2020, et cette année les conditions sont loin d'être différentes de celle de l'an dernier même s'il faut reconnaitre qu'il y a une grande amélioration dans notre pays grâce aux efforts du gouvernement de la République et de l'implication de chacun de nous dans l'application des mesures édictées par celui-ci.

En attendant des lendemains meilleurs voici quelques orientations pour la Semaine Sainte qui approche. La Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements dans sa lettre prot.N.96/21 du 17 février 2021 nous renvoie aux mesures du décret en temps de Covid-19 du 25 mars 2020. Toutefois, la note aux évêques (prot.N.96/21), exhorte les conférences épiscopales et chaque évêque à tenir compte des réalités locales dans son application.

Ainsi donc, je vous invite à observer ce qui suit:

1. Dimanche des rameaux: La commémoration de l'Entrée du Seigneur à Jérusalem sera célébrée à l'intérieur de l'édifice sacré; dans l'église Cathédrale on utilisera la deuxième forme prévue par le Missel Romain. Dans les églises paroissiales et dans les autres lieux la troisième forme. Toutefois les fidèles amèneront juste une tige de rameau de palmier qu'on bénira dans l'église après la monition. Là où c'est possible, on pourra célébrer plusieurs messes.

2. La messe chrismale: En évaluant la situation concrète du diocèse et conformément aux orientations de la congrégation, la messe chrismale sera célébrée le mercredi saint à 10h00 à la Cathédrale. Cela permettra aux prêtres de ne pas se précipiter après la messe à cause des festivités de la sainte Cène, d'autant plus que toutes les célébrations doivent se faire en plein jour et prendre fin au plus tard 18h30. Ainsi le jeudi saint sera réservé à la Sainte Cène.

3. Jeudi Saint: Le lavement des pieds, déjà facultatif, est omis. Plusieurs messes pourront être célébrées là où c'est possible en fonction de la population de la paroisse mais aussi à cause de la distanciation physique à observer entre les individus. Que le curé tienne compte de la réalité de sa paroisse pour que personne ne manque de l'Eucharistie du jeudi saint.

Par ailleurs, s'il y a plusieurs messes, on doit omettre la procession et le saint sacrement doit être conservé au tabernacle. Mais à la dernière messe tout comme là où il n'y a qu'une messe, seul le prêtre ou le diacre et les deux servants portant les cierges allumés

(Suite en page 9)

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO
Notaire à la Résidence de Pointe-Noire
50, Avenue Moé Vangoula
Immeuble ex-Café de Paris, 1er étage
Tél.: 05.031.39.32/06.885.49.40
Email: mbissi.notaires@gmail.com

AVIS D'INSERTION MODIFICATIVE
SOCIETE SINOTRANS CONGO BRAZZAVILLE

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de F. CFA: 50.000.000
Siège social: Quartier VINDOULOU, vers les Chinois, zone Industrielle, arrondissement 4 LOANDJILI, Pointe-Noire (République du Congo)
RCCM CG-PNR-01-2021-M-00644

Aux termes d'un Procès-verbal de la décision extraordinaire de l'associée unique, société «SINOTRANS (HK) LOGISTICS LIMITED», en date à Pointe-Noire du 08 Février 2021, enregistré même ville le 11 Mars 2020 folio 047/42 n°1808, portant:

- transfert du siège social de l'Avenue Charles De Gaulle, Immeuble Tour Mayombe, au quartier VINDOULOU, vers les Chinois Zone Industrielle, Arrondissement n° 4 LOANJILI;

- Renouvellement des fonctions du Gérant Monsieur ZHU YI SHU, Directeur gérant, demeurant provisoirement à JIANGSU 42 HAILIAN EAST ROAD XINPU DISTRICT LIANYUNGANG CITY;

- Nomination en qualité de Co gérant Monsieur JIANG MIAO, Directeur Technique, demeurant au Centre-ville, vers l'Hôtel MIGITEL.

Statuts mis à jour au 09 mars 2021, enregistrés à Pointe-Noire, le 11 mars 2021, folio 047/43 N° 1809.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le n°CG-PNR-01-2021-D-00075 du 15/03/2021.

RCCM N°CG-PNR-01-2021-M-00644.

Pour insertion,
Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431 – Tél.: 05 736.64.64, République du Congo

INSERTION LEGALE
«R&D MATERIAUX»

Société à Responsabilité Limitée
Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: Avenue des dalettes, quartier Songolo-Abattoir, Arrondissement n°5 Mongo Poukou, Pointe-Noire - République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2021-B12-00153

Il appert d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 21 février 2021, enregistré à Pointe-Noire le 03 mars 2021, folio 043/11, n° 946, la création d'une Société ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité Limitée (SARL);

OBJET:
La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- Fabrication des parpaings/briques à partir des débris de verres recyclés (Récolte, Tri, Conditionnement des débris de verres);
- Vente des parpaings/briques;
- Prestation de services dans la construction;
- Offre de services immobiliers;

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes;

DENOMINATION: «R&D MATERIAUX» SARL;

SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, Avenue des dalettes, quartier Songolo-Abattoir, Arrondissement n°5 Mongo Poukou, République du Congo;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.;

GERANCE: Monsieur Dange ANDZIO MOPANGO est nommé gérant de la société, pour une durée d'une (1) année renouvelable;

RCCM: CG-PNR-01-2021-B12-00153;

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 17 mars 2021, sous le dépôt numéro CG-PNR-01-2021-B-00407.

Fait à Pointe-Noire, le 22 mars 2021.

Pour avis,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire.

TEMOIGNAGE

Prêtre rigoureux et ferme, l'abbé Joachim Babingui s'en est allé vers le Père

L'abbé Joachim Babingui-Kouayila, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, résidant à Saint Denis en France s'est éteint dans la nuit du 21 au 22 mars 2021. Né le 30 juin 1954 de papa Kihôndi et de maman Kouayila. Il est envoyé au séminaire de Mbamou par le curé de la paroisse Sainte Barbe de Mindouli. Après son cursus scolaire au petit séminaire de Mbamou jusqu'au Grand séminaire Libermann, en passant par celui de Saint Jean de Brazzaville, il est ordonné prêtre le 28 juin 1981 en compagnie des abbés Albert Nkoumbou *«Ya Sourire»* et Olivier Massamba-Loubélo par Mgr Barthélemy Batantu, alors Archevêque de Brazzaville. Grégoire Yengo Diatsana, parle ici du prêtre qu'il a connu à Notre-Dame du Rosaire.

Abbé Joachim Babingui-Kouayila

Nos chemins se sont croisés à la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo, lorsqu'il fut envoyé en septembre 1982 comme vicaire et qui avait comme curé l'abbé Firmin Bitsindou-Locko.

L'abbé Joachim de 1982 à 1986, donne de son temps pour restructurer la chorale Notre-Dame du Rosaire (CNDR) tout en y mettant en place une nouvelle direction technique. Il fait appel aux séminaristes Alain Florent Gandoulou, Mesmin Prosper Massengo, Pépin Wenceslas Dandou, Luc Samba et fait recours à Joachim Mbanza déjà membre de la chorale Ngunga de Mouléké pour réorganiser le côté instrumental.

Avec Yves Banzouzi, alias *«monseigneur»*, ils vont former Kisito Malédi à l'orgue et Léopold Banzouzi comme dirigeant et maître de chants. Joseph Makanga et Gonzalez Nkoumbou sont hissés à l'administration pour encadrer le nouveau président de la CNDR, Pascal Bassouéka Bateux.

En août 1983, Mgr Anatole Milandou est sacré évêque auxiliaire de Brazzaville, il s'envole pour Rome. A son retour, l'abbé Babingui-Kouayila l'invite pour dire sa première messe aux jeunes de Notre-Dame du Rosaire, après celle de prémices pontificales à la Place mariale.

L'abbé Joachim Babingui-Kouayila, homme de rigueur avec le concours de M. Pascal Bassouéka, fait entrer la chorale NDR en studios à l'Industrie africaine du disque (IAD). C'était la toute première chorale qui fait un enregistrement audio dans cette structure.

La plupart des chants sélectionnés faisaient honneur à la Vierge Marie en commençant par ceux de nos NNSS.: Théophile Mbemba *«Nsola na yo situ na yo»* et *«Mama Ndombé tala»*, Barthelemy Batantu *«Maria mameto Marie»* et Godefroy Mpwati *«Ma Mari tu ndie mama»* et de l'abbé Firmin Bitsindou le curé *«Ndonda za Marie ou litanies à la Vierge Marie»*. Lui-même compose *«Mama Marie Nge ngudi ya Nzambi'eto Mama, yenda kengelele bàla baku».*

Yves Banzouzi propose *«Mfumu eh Mfumu nge wa sinuku kuaku»* un chant de sanctus et Théophile Mougêmba *«Ya Theo»: «Lemvoka Mfumu, lemvoka Mfumu bulandi bembo Tata lemvoka a a»*, un chant de supplication.

En dehors du presbytère et de la cour paroissiale, il avait le sens du suivi du travail bien fait des jeunes.

Après Notre-Dame du Rosaire où il a passé trois bonnes années de ministère pastoral, il est envoyé au Grand séminaire. C'est là que sa maladie d'insuffisance rénale va se déclencher. On alerte ses supérieurs et pendant que Mgr l'archevêque cherchait des voies et moyens pour son évacuation, M. Pascal Bassouéka trouve pour lui un titre de voyage pour l'Afrique du Sud. Là-bas, il ne reste que quelques jours puisque son état de santé ne pouvait pas être traité sur place. On lui conseille de partir en Europe et c'est Paris, en France qui fut choisie. Il regagne Brazzaville mais devra être évacué à Paris, en France, de toute urgence. Il y séjourne jusqu'à sa mort.

En février-mars 2009, maman Charlotte Pemba et moi effectuons une visite à Rome, en Italie. A notre retour, nous passons par Paris. Je suis allé avec mon frère cadet Philippe, un dimanche, prier dans la paroisse de St Denis où il assurait son ministère. Il a aperçu quatre Noirs et de loin, il semble se poser des questions à mon sujet: est-ce Ya Grey que je vois là ou quelqu'un qui lui ressemble? Finalement, avant le chant d'action de grâces, il s'excuse auprès de l'assistance et m'invite à l'autel. Les bras ouverts il me serre contre lui en disant à l'assemblée: *«Ce monsieur que vous voyez, fut mon bras droit au pays»*. Après la messe, il m'invite chez lui.

Il me demande de prendre ce qui était à ma portée. J'avais simplement demandé un ordinateur portable, qu'il hésite à me remettre, parce qu'il était déjà vétuste. Il me dit de choisir autre chose et il me propose de repasser le lendemain matin pour d'éventuelles courses. Malheureusement, nous ne nous reverrons jamais.

Adieu Ya Joachim, repose dans la paix du Seigneur.

Grégoire YENGO DIATSANA

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

L'abbé Joachim Babingui n'est plus

Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, dans une circulaire datée du 24 mars 2021 adressée aux communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville, annonce la nouvelle du décès de l'abbé Joachim Babingui, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville ayant longtemps séjourné en France. Ci-après le libellé de la circulaire.

«Chers Prêtres, chers Frères et Sœurs, Monseigneur Pascal Delanoy, Evêque de Saint Denis en France, m'a informé du décès de Monsieur l'Abbé Joachim Babingui, décès survenu à Paris, le dimanche 21 mars 2021.

En attendant le rapatriement de sa dépouille mortelle, je vous invite à prier pour le repos de son âme.»

(Suite de la page 8)

feront la procession du saint sacrement vers le reposoir. Les prêtres seuls et les religieuses sont autorisés à faire l'adoration pendant une période raisonnable.

4. Vendredi Saint: Le grand chemin de croix habituel sera remplacé par un chemin de croix simple avant chaque célébration de la passion. Ainsi selon les dispositions de la paroisse, on pourra avoir le matin, à midi et à 15h00 la célébration de la passion après le chemin de croix. Si cela n'est pas possible, célébrer uniquement la passion du Seigneur.

L'adoration de la Croix par le baiser sera limitée au président seulement. Les autres viendront chacun avec sa croix que le président bénira et que chacun pourra vénérer après le baiser du président. Ceux qui n'auront pas de croix, à la fin de la célébration, viendront devant l'autel s'incliner devant la croix avant de sortir.

5. La vigile pascale: Elle n'est célébrée que dans l'église Cathédrale et les églises paroissiales. Au début de la veillée, seuls le célébrant, le diacre et les servants portant les cierges feront la procession tandis que le peuple de Dieu sera à l'intérieur de l'église. Eviter de remplir le chœur avec les servants de messe.

On omet d'allumer un feu, on allume simplement le cierge pascal et on fait la procession avec ce petit groupe.

Pour la liturgie de la parole, au moins cinq lectures seront retenues par le curé.

Pour la liturgie baptismale, seul le renouvellement des promesses baptismales sera maintenu.

Compte tenu du contexte sanitaire, j'autorise la célébration de plusieurs messes là où c'est possible.

Le temps de Pâques est aussi le temps de la célébration des sacrements et des sacramentaux. Mais le retard pris dans le lancement de la nouvelle année catéchétique nous invite à revoir les prévisions faites au début de l'année. Ainsi donc, le mois de juin 2021 sera réservé à la célébration du baptême, de la première communion, de la profession de foi et la consécration à la Vierge Marie. Quant à la confirmation, elle occupera les mois de juillet et août. Un calendrier vous sera envoyé ultérieurement.

Je vous souhaite une bonne célébration des fêtes pascales à venir avec l'assurance de ma bénédiction.»

DIMANCHE DES RAMEAUX-B-

«Hosanna! Au fils de David»

***Textes**: Is 50,4-7; Ps 21; Ph 2,6-11; Mc 14,1-15,47*

Avec la fête des Rameaux commence pour nous la Semaine Sainte. Au cours de ces quelques jours, le Seigneur Jésus achève et accomplit le cours de sa vie terrestre. L'ouverture de cette semaine spéciale prend l'allure d'une prophétie. Comme toute prophétie, celle-ci se fait dans l'ambiguïté. Le cœur des témoins, comme celui des auditeurs, en effet, n'est pas immédiatement pur et clair. Leur perception, leur audition est encore embrouillée. Il faudra la suite des événements pour clarifier ces cœurs et leur écoute. Nous y entrons nous aussi avec les images de ce peuple congolais lourd à aller accomplir son devoir civique (sans enjeux sans doute mais dont la participation officielle est curieusement de 65%) et aussi d'un des candidats aux élections présidentielles sur son lit d'hôpital se battant entre la vie et la mort (finalement décédé le 22 mars 2021 à Paris), laissant derrière lui des familles et des amis en pleurs.

Un drame! Nous avons besoin aussi de temps pour comprendre cette souffrance, cette ambigüité de nos vies. Cette vie qui est un enchevêtrement de joie et de peine, de succès et d'échec, d'ambition et de déception, de santé et de maladie, de guerre et de paix. Nous savons aussi que, malgré la relève des générations, l'histoire subira le sort de toutes nos histoires individuelles, la mort. Paisible ou dramatique, une question nous habite: quel est le sens de tout cela? Si nous ne ressentons pas cette interrogation, l'Annonciation fêtée jeudi dernier ne peut soulever en nous aucun écho tout comme les Rameaux que nous fêtons ce dimanche puisque nous sommes parfois sans attente, sans inquiétude, sans autre désir que de jouir du jour qui passe. *«Béni le Royaume qui vient, celui de notre Père David»!* Le Messie Fils de David, Roi d'Israël. Aujourd'hui nous accueillons bien un Roi mais ce n'est pas un Roi nouveau comme David, un chef de guerre rusé, maître des terres entre la mer et le Jourdain.

Oui, il s'agit bien d'un Roi et il va bien être couronné. Mais sa royauté n'est pas de ce monde et ce n'est pas une couronne de joyaux qu'il reçoit mais une couronne d'épines. Aujourd'hui est le jour du grand malentendu. On accueille Jésus de Nazareth comme un Fils de David, celui qui va rétablir le Royaume et l'indépendance d'Israël avec puissance et gloire. Ce malentendu n'est pas seulement celui des habitants de Jérusalem. C'est aussi bien souvent notre malentendu. Nous acclamons l'évangile, nous confessons notre foi et pourtant il nous est dur d'accepter le chemin du Messie!

Nous aimerions passer d'un coup de la joie bruyante d'aujourd'hui à la joie tranquille de Pâques. Mais ces deux joies ne sont pas de même nature. Il y a la joie de qui chante parce que tous chantent, de qui crie parce que tous crient, la joie de la foule, une joie qui est toute extérieure alors que l'intérieur n'est pas en paix, une forme de *«joie»* que connaît bien notre monde. Et il y a une autre joie, la joie de qui accueille dans le silence d'un petit matin la révélation discrète d'un Jésus proche qui se *«donne à voir»*.

C'est une joie toute personnelle en sa naissance, sans aucune foule, une joie toute intérieure, qui se communique par une parole habitée plus que par des chants enthousiastes. Et de même qu'il y a deux sortes de joie, il y a, dit Paul, deux sortes de tristesse: *«la tristesse selon Dieu [qui] produit en effet un repentir salutaire qu'on ne regrette pas; [et] la tristesse du monde, [qui] elle, produit la mort»* (2 Co 7,10). Il y a la tristesse de celui qui se replie sur lui-même et sur sa souffrance et la tristesse de celui qui sort de lui-même et entre dans la douleur de l'autre. Il y a la tristesse selon le monde qui entraîne repli sur soi, isolement et découragement et il y a la tristesse selon Dieu, qui ne pleure pas d'abord sur soi mais sur le monde et sa souffrance, qui désire le salut et s'y engage.

Durant cette Semaine Sainte, demandons à entrer dans les sentiments intérieurs qui furent ceux du Christ: sa tristesse de voir tant de croyants ne pas le comprendre et mettre leur espoir dans ce qui ne peut sauver, l'incroyable néant intérieur de tant de vies humaines créées pourtant pour porter du fruit. Cette tristesse nous la connaissons…

Avec le Christ, c'est tout le peuple des souffrants, des découragés et des persécutés, que nous cherchons à accompagner. Avec le Christ, demandons à partager ses sentiments pour pouvoir également recevoir la joie qu'il nous promet… Avec le Christ, demandons la paix pour notre pays après cette période électorale. Oui, Hosanna, *«sauve-nous de grâce»* Seigneur, donne-nous d'entrer dans ta Passion pour mieux recevoir de Toi notre Résurrection.

Saturnin Cloud BITEMO, Sj

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Calendrier annuel 2021

Du 26 au 28 janvier - Rencontre extraordinaire - CIO/Brazzaville
Du 13 au 16 avril - Session pastorale - CIO/Brazzaville
Du 11 au 17 octobre - 50e Assemblée plénière - CIO/Brazzaville

Abbé Brice Armand IBOMBO
Secrétaire Général de la CEC

Organisation mondiale de la Santé

Bureau de la Représentation au Congo
BP: 2465; Tél.: (242) 663 83 29 – 666 33 56;
Fax: (242) 81 34 47
Brazzaville

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N°002/03-2021 LE BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'OMS AU CONGO RECRUTE DES CONSULTANTS EN APPUI AUX PROGRAMMES TECHNIQUES DU BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'OMS AU CONGO

I. Contexte et justification

Au niveau mondial, l'année 2021 correspond à la troisième année de mise en œuvre du 13ème Programme Général de Travail (PGT 13) dont l'objectif fondamental du triple milliard vise i) un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de services de santé essentiels, ii) un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire et iii) un milliard de personnes bénéficiant d'un meilleur état de santé et du bien-être. Le PGT 13 détermine la contribution de l'OMS à l'atteinte des objectifs du développement durables (ODD) d'ici à 2030.

Au niveau de la Région africaine, 2021 est caractérisée par la poursuite du programme de réforme de l'Organisation à travers le processus de la transformation fonctionnelle des bureaux pays dans le cadre de l'agenda de transformation de la Directrice régionale avec comme conséquence plus d'alignement du staff sur les besoins pays.

Au niveau du bureau pays de l'OMS au Congo, 2021 est la deuxième de la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle, qui vise à accompagner efficacement l'action gouvernementale en matière de revitalisation des districts sanitaires. La décentralisation de l'action de l'OMS a permis de mettre en place les Coordonnateurs Départementaux de l'OMS (CDO) en 2020. Trois défis se présentent à tous les CDO pour l'année 2021 à savoir: a) poursuivre l'appui à la lutte contre la COVID-19 dans les Départements, b) accélérer le processus de revitalisation des 12 districts sanitaires afin d'améliorer l'utilisation et la qualité des services et c) soutenir le niveau central pour définir les normes et les directives nationales pour guider les prestataires dans l'offre des soins de qualité et pour mobiliser les ressources. Pour faire face efficacement à ces défis, les CDO seront amenés à réaliser plusieurs missions de terrain. Afin d'assurer une préparation et un suivi quotidien des dossiers, la présence des attachés techniques devient une nécessité. Ils vont assister les CDO dans leurs interactions avec la coordination du programme technique et avec l'administration en s'occupant des tâches spécifiques décrites dans leurs TDRs. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les présents termes de référence dont les objectifs et résultats attendus sont décrits ci-dessous.

II. Objectifs

Objectif général: Appuyer les CDO dans l'exécution de leur triple

III. Principales Tâches

• Faire des analyses contextuelles de la situation épidémiologiques des DDS
• Faire de mise à jour régulière et produire des rapports sur de suivi des progrès des DDS/ DS et Aires de Santé sur l'évolution de l'accès aux soins de santé et leur utilisation;
• Préparer avec les CDO des activités à réaliser sur le terrain;
• Assurer la production des rapports d'activités, des missions;
• Assurer la finalisation des rapports FACE;
• Assurer le suivi de budget des différents CDO;
• Assurer un suivi de la mise en œuvre des points d'action issus des réunions techniques;
• Tenir à jour les plans de travail des CDOs;
• Faire des synthèses des rapports réguliers des CDOs;
• Assurer la gestion des courriers transmis aux CDO;
• Préparer des dossiers de discussions avec l'administration;
• Assurer le suivi des PO et Awards offline;
• Elaborer les propositions des é-Mémo et des budgets;
• Réaliser toutes autres tâches confiées par les CDO.

IV. Résultats attendus

• Les plans de travail des CDO sont régulièrement mis à jour,
• L'état de situation épidémiologique des DDS et les progrès dans l'acc(s aux soins de santé sont régulièrement mis a jour et diffusés,
• Les CDO sont mieux organisés: les rapports techniques et financiers des missions produits dans les délais; les préparatifs des réunions et leurs comptes rendus produits et suivis; la gestion des courriers des CDO est assurée;
• Les autres taches confiées par les DO sont exécutées dans les délais.

V. Durée et période

La période de la consultance est pour une durée de six mois renouvelables, sous réserve de disponibilité des fonds.

VI. Profil du consultant

• Justifier d'une formation universitaire de niveau Maitrise en santé publique;
• Avoir une expérience dans les domaines de l'analyse des politiques sectorielles, le suivi de la mise en œuvre des ODDs, le dialogue entre les parties prenantes, l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans opérationnels, les capacités de rédaction des comptes rendus, rapports;
• Avoir une expérience de d'au moins 2 ans dans le domaine de la santé publique;
• Avoir une excellente pratique du logiciel Word, de traitement de texte et de la feuille de calcul Excel;
• Être familier avec les politiques, plans et programmes de santé mis en œuvre par le ministère de la santé;
• Avoir des aptitudes en communication écrite et d'analyse.
• Avoir une excellente connaissance de français écrit et parlé, une connaissance de l'anglais est un atout;

Les candidatures féminines sont encouragées

VII. Appui de l'OMS

Chaque Consultant sera sous la supervision d'un CDO et bénéficiera de l'appui logistique nécessaire pour la réalisation de son travail.

VIII. Rémunération

Il s'agit d'un contrat SSA au grade G5 selon les dispositions prevues par l'OMS.

IX. Envoi des candidatures

Les dossiers de candidature comprenant la lettre de motivation, le CV et les justificatifs des diplômes doivent être adressés à Monsieur le représentant de l'OMS au Congo, Avenue Charles De Gaulle, enceinte de la cité Louis Pasteur BP 2465, Brazzaville Congo, au plus tard le lundi 5 Avril à 12h00 mn.

MÉDIAS

L'ambassadeur de Chine face à la tribune médiatique de l'ACI

Dans le cadre de son développement tous azimuts, l'Agence congolaise d'information a initié une tribune médiatique depuis le début 2021. Une brèche ouverte aux acteurs externes à l'Agence, notamment aux personnalités qui ont réellement la connaissance du développement et qui n'ont pas le privilège *«d'avoir des espaces pour pouvoir dire une partie de leur vérité et contribuer ce faisant au développement de notre pays»*, a indiqué Anasth Wilfrid Mbossa, directeur général de cette Agence. Après l'ambassadeur de la fédération de Russie au Congo, Guéorguy Tchepik, le président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) Philippe Mvouo, la tribune a rencontré vendredi 19 mars dernier Ma Fulin, ambassadeur de Chine au Congo, la troisième personnalité depuis le lancement de cette tribune.

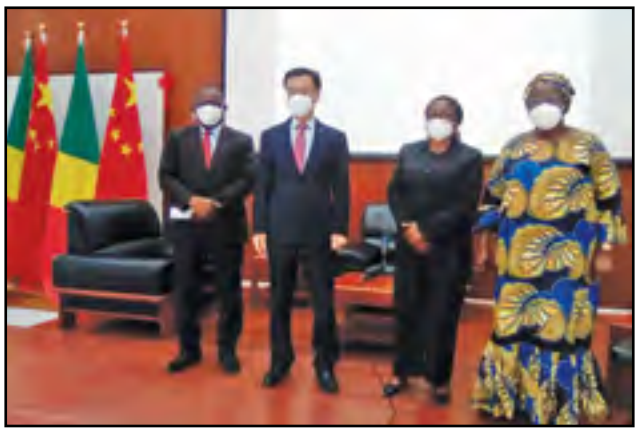

De g à d.: Anasth Wilfrid Mbossa, Ma Fulin et deux journalistes de l'ACI

En tant qu'attribut de souveraineté c'est, entre autres, de l'Agence congolaise d'information que *«devraient partir les réflexions idoines permettant au Congo de se mettre sur les rails pour aller de l'avant»*, selon Anasth Wilfrid Mbossa. Son excellence Ma Fulin a éclairé, suivant les questions posées, l'opinion sur les sujets brûlants de l'actualité nationale et internationale. Parmi les points abordés: la pandémie à Coronavirus (COVID-19), la coopération Congo-Chine, l'annulation par la Chine de la dette du Congo, le développement économique, et surtout l'expérience de la Chine en matière d'élimination de la faim sur son territoire, permettant ainsi à plus d'un milliard de Chinois de se nourrir.

Parlant de la COVID-19, le diplomate chinois a fait savoir que cette pandémie est à l'origine de la désagrégation des économies du monde. A cause de la COVID-19, plusieurs projets n'ont pas abouti ou ont été retardés. Mais pour Ma Fulin, la maladie à Coronavirus a non seulement permis de changer certaines habitudes de travail - visioconférence plutôt que des réunions en présentielle -, mais aussi renforcer la coopération Chine - Congo. Il s'agit, entre autres, de *«mutualisation des énergies pour le combat contre la maladie, par le mécanisme de jumelage qui a été créé entre les hôpitaux chinois et les hôpitaux congolais et l'envoi par la Chine des équipes d'experts pour partage d'expériences»*, a-t-il fait savoir. Dans ce domaine, la Chine a fait don d'importants lots de médicaments et d'équipements de lutte contre la maladie, et du vaccin chinois dont le deuxième lot est attendu à Brazzaville sou peu. Il a en outre reconnu que *«la Chine a bénéficié d'un grand soutien du Congo, une expression de solidarité, par un don substantiel de masques de Pointe-Noire, en faveur d'une ville chinoise»*. Malgré la pandémie, a rappelé Ma Fulin, les chantiers chinois au Congo s'exécutent: parmi eux celui des deux tours jumelles, le nouveau siège du parlement, etc.

A l'issue de cette tribune médiatique qui fait intervenir médias nationaux tant publics que privés, les chaînes streaming de l'ACI et de la Fédération des agences de presse d'Afrique, le directeur général de l'ACI a indiqué que l'Agence congolaise d'information entendait élaborer un magazine d'actualité en quadrichromie qui prendra en compte toutes les informations recueillies auprès de différents acteurs interviewés. Ce document sera une mine d'information susceptible d'orienter les décideurs politiques dans la prise de décisions liées au développement du pays.

Marcellin MOUZITA

FORMATION

Des journalistes sensibilisés à l'apatridie

Le Haut-commissariat des Nations pour les réfugiés a formé les 11 et 12 mars dernier à Brazzaville, les professionnels des médias à l'apatridie. Celle-ci est la situation d'une personne qu'aucun Etat ne reconnait comme son ressortissant, au regard de sa législation.

Les participants à la formation

La formation a consisté à renforcer les capacités des journalistes sur la problématique de l'apatridie, afin qu'ils participent à la promotion de droits d'une catégorie de la population qui en souffre et qui est majoritairement vulnérable, dans le but de juguler le phénomène.

Le HCR a ciblé les journalistes parce qu'il estime que ceux-ci *«sont des acteurs à placer en première ligne. Du fait qu'ils sont outillés en matière de communication. L'apatridie étant un phénomène nouveau, il est important de mettre l'accent sur la communication. Car une très bonne stratégie de communication aidera à obtenir une forte adhésion et permettra d'atteindre un large public»*, a indiqué Quentin Godefroy Banga, le formateur.

Pendant deux jours, les participants ont été édifiés à partir des thématiques développées par l'administrateur national de protection au sein du HCR-Congo, Quentin Godefroy Banga. Parmi ces thématiques, *«définition, causes et conséquences de l'apatridie»; «Frontières et apatridie»; «genre, naissance et apatridie»*. A cela s'est ajouté l'examen des différentes conventions relatives à l'apatridie, les échanges sur le plan national et la stratégie de communication, etc.

Les causes de l'apatridie sont entre autres, les lacunes législatives, les barrières en lien avec le système d'enregistrement des naissances, la situation des populations installées dans les zones de frontière… Que ce soit au plan économique, social, sécuritaire, administratif… plusieurs conséquences résultent de l'apatridie. Economiquement parlant, *«plusieurs apatrides ne peuvent pas mettre à profit leurs compétences, leur qualité, du fait de l'absence de tout document leur permettant d'avoir accès à certains services»*, a dit Quentin G. Banga. Selon lui, *«être apatride, signifie être en marge de la société. Et, ne pas jouir de certains droits et libertés que d'autres citoyens jouissent librement selon l'éventail qui est accordé à toutes ces prérogatives»*.

Le conférencier a également cité quelques avancées enregistrées par le Congo en matière d'apatridie. Par exemple l'adoption du plan national qui servira de stratégie nationale de lutte contre l'apatridie sur l'étendue du territoire national. En 2020, le Gouvernement a en effet promulgué deux lois autorisant la République du Congo à adhérer aux différentes conventions relatives à l'apatridie: celle de 1954 relative à la nature des apatridies, et celle de 1951 relative à la réduction des cas d'apatridie. A ces lois s'ajoutent les activités menées autour de ce phénomène, tout comme l'arrêté du ministère de l'Intérieur portant création des centres d'Etat-civil auxiliaires dans les formations sanitaires. *«Ce texte devrait donc aider à réduire les cas de distance souvent épinglée comme l'une des causes de l'apatridie, quand on parle de la défaillance du système d'enregistrement des naissances»*, a expliqué le formateur.

M. M. et Esperancia MBOSSA-OKANDZE

SANTE

Nouvelles recommandations pour améliorer l'offre de santé à Adolphe Sicé

La troisième session du Comité de direction de l'hôpital général Adolphe Sicé, tenue en ce mois de mars et présidée par le Pr. Jean Richard Bileckot, président du Comité de direction, a pris de nombreuses décisions visant à améliorer les prestations de cet établissement sanitaire.

Plusieurs questions liées à l'augmentation et à l'amélioration de la qualité et l'offre des soins et services de santé à l'hôpital général Adolphe Sicé de Pointe-Noire ont été abordées au cours de cette troisième session qui a permis de faire le point du niveau de réalisation et d'exécution des décisions s'articulant autour de la gouvernance de cet hôpital prises lors de la dernière session en décembre 2019.

Après plusieurs heures d'échanges et de débats, des recommandations ont été prises. Entre autres, faire le plaidoyer pour l'augmentation du budget alloué à l'hôpital général Adolphe Sicé; implémenter la stratégie de la pharmacie hospitalière au nouveau du pôle mère et enfant (pédiatrie, néonatologie et maternité), renforcer la stratégie de la référence et contre référence en collaboration avec la direction des soins et services de santé, tout en priorisant le pôle mère et enfant; organiser le rattrapage des abandons thérapeutiques PVVIH-Sida et tuberculose en collaboration avec la direction départementale des Affaires sociales et services de santé de Pointe-Noire, etc.

Le directeur général de cet hôpital, Jean Raoul Chocolat, a indiqué à l'ouverture que *''la session du Comité de direction à laquelle nous prenons part aujourd'hui se tient dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire due à la pandémie à Coronavirus qui s'abat sur le monde depuis environ une année et à la persistance de la crise économico- financière dont les conséquences pour l'hôpital général Adolphe Sicé sont entre autres: la base drastique de la fréquentation; l'accumulation des arriérés des salaires et tant d'autres.''*

Une vue de la séance de travail

Aux termes des travaux, les participants ont adopté les délibérations relatives aux comptes administratifs et de gestion certifiés 2028-2019; au projet du Plan d'action opérationnel 2021; aux modalités de mise en œuvre de la convention collective applicable aux agents de l'hôpital Adolphe Sicé; au commentaire sur les accords de partenariat hôpital général Adolphe-Sicé et la Banque postale du Congo pour la sécurisation des recettes; au rapport d'activités 2020; aux comptes administratifs et financier 2018 et 2019; à l'adoption de la mise à jour de la nomenclature de la cotation des actes médicaux…

Le Pr Jean Bileckot, clôturant les travaux, a remercié tous les participants qui ont fait la revue sans complaisance des problèmes de l'hôpital et souligné que l'hôpital Adolphe Sicé n'a ménagé aucun effort pour continuer d'améliorer la qualité des soins offerts à la population.

Madocie Déogratias MONGO

TRAFIC FAUNIQUE

Arrestation de deux personnes avec un bébé mandrill à Dolisie

A Dolisie, chef-lieu du Département du Niari, un bébé mandrill vivant, animal intégralement protégé par la loi au Congo, a été saisi le 19 mars 2021 à la suite d'une interpellation de deux individus. Ces derniers le détenaient de manière illégale en captivité, alors qu'il aurait dû s'émanciper dans la nature, son milieu naturel. Il a été transporté de Mossendjo à Dolisie par les deux individus dans des conditions inappropriées pour le vendre auprès de potentiels clients

Pour le chef de service Faune et aires protégées de la direction départementale de l'Economie forestière du Niari, les deux suspects seront déférés devant le parquet pour qu'ils répondent de leurs actes.

Les deux personnes arrêtées

L'arrestation de ces deux sujets, congolais de nationalité, a été possible grâce aux agents de la direction départementale de l'Economie forestière du Niari avec les éléments de l'Escadron de gendarmerie mobile et de la section de Recherche judiciaire de Région de Gendarmerie du Niari, avec le concours du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF).

Le jeune mandrill saisi a été confié à l'équipe de l'Institut Jane GOODALL du sanctuaire de Tchimpounga, dans le département du Kouilou. Il recevra des soins idoines jusqu'à ce qu'il retrouve la liberté.

Le mandrill est une espèce de primates vivant dans les grands espaces forestiers. Il se nourrit essentiellement de fruits sauvages et d'insectes. On le trouve dans le sud du Cameroun, au Gabon, en Guinée équatoriale et de manière plus rare en République du Congo. C'est un animal classé comme vulnérable par l'Union internationale de la conservation de la nature et figure dans l'Annexe I de la CITES, c'est-à-dire dans la catégorie la plus menacée de disparition.

Le mandrill a un pelage vert olive ou gris foncé avec des bandes jaunes et noires et un ventre blanc. Son visage sans poil a un museau allongé avec des caractéristiques distinctives: une bande rouge au milieu et des crêtes bleues saillantes sur les côtés; des narines et des lèvres rouges, une barbe jaune et des touffes blanches.

En République du Congo, le mandrill est une espèce animale intégralement protégée suivant l'Arrêté du 9 avril 2011 déterminant les espèces animales intégralement et partiellement protégées. Il ne peut donc être un moyen de divertissement, ni un animal de compagnie. Animal sauvage, il peut être porteur de maladies contagieuses à l'homme et vice-versa.

Il est toutefois important de ne pas abattre, blesser ou détenir les animaux sauvages proches de la famille.

V.M.

CABINET LE MITOUARD
Tax & Legal
Agréments CEMAC de Conseil Fiscal
N° CF 67 en date du 12 décembre 2003 / n° CF 129 en date du 19 décembre 2011; 54, Avenue Charles de Gaulle, 3e Etage, Immeuble UMA, Hôtel Elaïs — B.P.: 606
Tél.: 06 663 50 60/06 657 67 77 / Pointe-Noire, République du Congo

«AIM FACILITIES»

Société à responsabilité limitée unipersonnelle/Au capital de: 200.000 F.CFA
Siège: 54, Avenue Charles De Gaulle, 3e Etage Immeuble UMA,
RCCM: CG-PNR-01-2021-B-13-00122 Pointe-Noire, République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes du procès-verbal constitutif, en date du 18 février 2021 à Pointe-Noire, enregistré à Pointe-Noire Centre, le 23 février 2021, sous le n° 1384, folio 36/27, il a été créé une Société à responsabilité limitée unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: AIM FACILITIES;

Forme juridique: société à responsabilité limitée unipersonnelle;

Capital social: 200.000 F. CFA;

Siège social: 54, Avenue Charles De Gaulle, 3e Etage immeuble UMA;

Objet social: réparation des machines et d'équipements professionnels, catering, mise à disposition du personnel, gestion des organisations.

Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier.

Gérant: monsieur ILIMBI Rodez Aubin;

Dépôt légal: au Tribunal de commerce de Pointe-Noire sous le n° CG-PNR-01-2021-B-13-00122 du 02/03/21.

Pour avis,

Rodez Aubin ILIMBI
Avocat près la Cour d'appel de Kinshasa Matété
Expert fiscal- Associé / Agrément CEMAC / N°CF-129
Chartered Low & Tax Adviser/ Conseil juridique & fiscal Agréé
r.ilimbi@cabinet-lemitouard.com
+242 06 663 50 60 /
+336 38 34 27 27

CABINET LE MITOUARD
Tax & Legal
Agréments CEMAC de Conseil Fiscal
NO CF 67 en date du 12 décembre 2003/no CF 129 en date du 19 décembre 2011; 54, Avenue Charles de Gaulle, 3e Etage, Immeuble UMA,
Hôtel Elaïs — B.P.: 606
Tél.: 06 663 50 60/06 657 67 77
Pointe-Noire, République du Congo

«SCI TOLECA»

Société Civile Immobilière, Au capital de 1.000.000 de francs CFA
RCCM CG-PNR-01-2020-B50-00007
Siège social: 166 Avenue Tchicaya U'TAMSI,
Pointe-Noire, République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte notarié enregistré en date du 29 juillet 2020 à la recette des impôts de Brazzaville, EDT Plaine centre sous le n° 136/11, folio 22/45, il a été créé, en application de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et GIE, une société civile immobilière, répondant aux caractéristiques suivantes:

Dénomination: TOLECA;

Forme juridique: Société Civile Immobilière ;

Capital social: 1.000.000 F.CFA;

Siège social: 166, avenue Tchicaya U'TAMSI, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet social: Location immobilière;

Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier;

Dirigeant statutaire: Monsieur Constant TSOUZA;

Dépôt légal: Greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 27 mai 2020, sous le numéro RCCM CG-PNR-01-2020 B50-00007.

Pour avis.

Rodez Aubin ILIMBI
Avocat près la Cour d'appel de Kinshasa Matété
Expert fiscal- Associé
Agrément CEMAC
N°CF-129
Chartered Low & Tax Adviser/Conseil juridique & fiscal Agréé
r.ilimbi@cabinet-lemitouard.com
+242 06 663 50 60
+336 38 34 27 27

Maître Léole Marcelle KOMBO Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JERELAURE

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 15 Mars 2021, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 17 Mars 2021, sous le folio 053/10 N°573, il a été constitué une Société Civile Immobilière en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: JERELAURE;

Forme: Société Civile Immobilière;

Capital: Cent soixante-quinze millions cinq cent mille (175 500 000) francs CFA, divisé en mille sept cent cinquante-cinq (1755) parts de cent mille (100 000);

Siège social: Quartier Siafoumou, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo:

- L'administration, la gestion et la location de tous immeubles ou biens immobiliers;

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérante: Madame BOUNGOU NKALA Dora Rolanchel Nancy;

RCCM: CG-PNR-01-2021-B50-00015 du 19 Mars 2021.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG, Notaire à Pointe-Noire, en son Etude sise Avenue Boulevard Charles de Gaulle (Au-dessus des Ets JAKANE, à côté du restaurant JAÏPUR, en diagonale de PARK N SHOP), Boîte Postale: 1161, Téléphone: (242) 05.523.85.38; 06.631.74.01;

INSERTION LEGALE

Aux termes de l'acte portant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date à Pointe-Noire du onze mars deux mille vingt et un, de «GROUPE CONGO INDUSTRIE SARL», en sigle «G.C.I SARL», au capital de Francs CFA UN MILLION (1.000.000) dont le siège social est sis Avenue Alphonse PEMOUSSO (Veuve Djembo), en face du Magasin Petit Doubaï, quartier Grand-marché, Arrondissement I Emery Patrice Lumumba, Pointe-Noire, République du Congo, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG/PNR/16 B 989 reçu par le Notaire ci-dessus nommé, enregistré suivant Folio 050/15, N°1949, l'associé unique a résolu, uniquement, conséquemment à la crise économique, de la fermeture du stand d'exposition et de vente à Brazzaville, au numéro 139 de la rue Mbochis, Ouénzé; lequel stand, d'ailleurs, pour des raisons de certaines convenances, n'avait pas été l'objet des formalités conséquentes auprès des services habilités.

Pour avis,

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG.

REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET EAU ELECTRICITE ET DEVELOPPEMENT URBAIN
(PEEDU)
Cofinancement Congo/Banque Mondiale
BP 2099 - Brazzaville
Tél : (00 242) 05 556 87 87 - Email: pedu_congo@yahoo.fr

PUBLICATION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT

Objet de Marché: Contrôle et supervision des marchés de fournitures et travaux de réhabilitation des 40 postes de transformation électrique et lignes MT/BT et réseaux BT associés à Brazzaville et Pointe Noire

Méthode: Sélection par Entente Directe

1. Attributaire du Contrat

Nom: Cabinet AFRIKA GERMAN CONSULT (AGC), 1, Avenue Kananga, Quartier Pigeon, Commune de Ngaliema BP: 1034, Kinshasa 1, E-mail: dg@afikagermanc.com, République Démocratique du Congo,

Montant de l'offre soumise: 139 003 043 Francs CFA toutes taxes comprises

Montant du contrat: 139 003 043 Francs CFA toutes taxes comprises

2. Durée de la mission: Quatre mois et demi (4,5) mois à compter du 15 février 2021.

3. Conclusion:
Le contrat est conclu pour un montant de Cent Trente Neuf millions Trois Mille Quarante Trois (139 003 043) Francs CFA toutes taxes comprises.

Fait à Brazzaville, le 11 février 2021

Maurice BOUESSO

MUSIQUE

SOS pour voler au secours d'Auguste Fall Pandzou

Ancien président de l'Union des musiciens congolais (UMC) de 1992 à 2012, co-fondateur de l'international orchestre populaire Super Boboto de Brazzaville (SBB) en 1968, dont il fut également le drummer attitré, auteur-compositeur des chansons à succès comme ''URFC'', ''Radicalisation'', ''Nono'', ''Malou-Malou'', Auguste Fall Pandzou a été victime d'un Accident vasculaire cérébral (AVC), le 5 janvier dernier. L'artiste que nous avons rencontré à son domicile se remet lentement. Ayant perdu sa voix, c'est son fils, Colman Pandzou, qui a répondu à sa place.

Auguste Fall Pandzou

Dites-nous de quoi votre papa Auguste Fall Pandzou a souffert?

**Il a fait une crise d'AVC le 5 janvier 2021 dans la matinée, à son domicile, sis rue Louingui, à Ouenzé, Brazzaville. Puis, nous avons vite couru chercher un taxi qui l'a conduit à l'hôpital central des armées Pierre Mobengo où il a passé une semaine de soins qui se sont d'ailleurs bien passés

*Et comment se présente son état de santé actuellement ?

**Après sa sortie de l'hôpital, il récupère normalement, car d'après son médecin traitant, il revenait de loin, mais en ce moment sa santé va de mieux en mieux, il récupère lentement. Il éprouve encore quelques difficultés pour parler, et notamment pour prononcer certains mots. Mais, il mange, se lave et se promène seul. Il reconnaît les gens facilement. Pour le moment, il ne sort pas, il est fixe à la maison.

En sa qualité d'ancien président de l'UMC et d'ancien musicien de l'orchestre SBB, a-t-il bénéficié d'une assistance de la part de ses collègues musiciens ?

**Effectivement. Il y a par exemple, feu le président Bernard Bouka de l'UMC qui venait de temps à autre lui rendre visite à l'hôpital. Mais également, Marie Koko, Benoît Tchichimbi, le présentateur de l'émission Tam-tam de Télé-Congo, ainsi que des musiciens de quelques orchestres.

Depuis sa sortie de l'hôpital a-t-il reçu la visite des musiciens où des membres de l'UMC ?

**Quelques membres de l'UMC l'ont visité, et après il y a eu cette histoire de la disparition du président Bernard Bouka qui, d'ailleurs, l'a beaucoup affecté et qui l'a mis mal à l'aise, car ce dernier était l'un de ses proches, et il l'a beaucoup soutenu dès l'annonce de sa maladie.

Auriez-vous un message à lancer à ceux qui connaissent l'artiste par rapport à son état physique actuel ?

**Grâce à votre canal, je suis certain que beaucoup de mélomanes sont désormais au courant de son état de santé. Je demande donc aux pouvoirs publics, aux mélomanes et à toutes les personnes qui le connaissent ou qui l'ont connu, mais aussi aux personnes de bonne volonté, de lui venir en aide avec le peu qu'ils peuvent avoir. Etant donné que ses soins continuent à nécessiter des moyens. Nous sommes au 1622 de la rue Louingui, à Ouenzé. Le numéro de téléphone c'est le 06-654-37-07.

Entretien réalisé par
Alain-Patrick MASSAMBA

EN VENTE

Deux parcelles jumelées de 800m2, habitées, à Poto-Poto (arrondissement 3 de Brazzaville), à un bon prix.

Contact: 06 668 09 13/ 05 556 15 17

Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés n°01

Appel d'offres international ouvert n°24/BEAC/DGE-DSI/AOIO/ Bien/2021 pour la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance d'une solution de sécurité informatique en vue de la protection du Système d'information de la BEAC

Dans le cadre de sa politique de modernisation, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage de mettre à niveau, sur ressources propres, la protection de son système d'Information (SI). A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus de déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°-001CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

Le dossier d'appel d'offres, rédigé en français, peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC, à l'exception du Bureau de Paris, sur rendez-vous, en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie de COVID-19.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, Direction Générale de l'exploitation, CGAM, 14e étage. Porte 14.12
736, Avenue Monseigneur Vogt – B.P.: 1917, Yaoundé - CAMEROUN
Tél.: (+237) 222 23 40 30; 222 23 40 60 Postes 5452, 5452, 5431 ou 5403
Fax: (+237) 222 23 33 29
@: cgam.scx@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA ou l'équivalent, dans une monnaie librement convertible.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie de soumission sous forme de garantie bancaire autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le présent dossier d'appel d'offres et d'un montant forfaitaire d'un million (1 000 000) F. CFA, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard, le mercredi 19 mai 2021, à 12 heures précises.

Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, Bureau d'Ordre, 15e étage, Porte 15.01.
736, Avenue Monseigneur Vogt – B.P.: 1917, Yaoundé – CAMEROUN.

Les soumissions seront ouvertes en deux phases. Les plis administratifs et techniques seront ouvertes, le mercredi 19 mai 2021, à 13 heures, aux Services Centraux de la BEAC, à Yaoundé. Les plis financiers, pour les offres jugées conformes, seront ouverts à une date qui sera communiquée ultérieurement.

Les séances d'ouverture ne seront pas publiques, en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.

Yaoundé, le 23 Mars 2021

Le Président de la Commission

Organisation mondiale de la Santé

Bureau de la Représentation au Congo
BP : 2465 ; Tél. : (242) 663 83 29 – 666 33 56 ; Fax : (242) 81 34 47
Brazzaville

AVIS D'APPEL D'OFFRE
N°002/2021

REHABILITATION DE DEUX BATIMENTS ABRITANT LE CENTRES DE SANTE INTEGRES DE MAYEYE DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKOUMOU

Contexte:

Le ministère en charge de la santé s'est engagé avec l'appui de l'OMS dans la revitalisation des districts sanitaires, sur l'ensemble du pays. C'est dans cette optique que le Ministère a entrepris des missions de prospection dans ces différentes localités. A l'issue de ces missions et selon les besoins spécifiques identifiés, des devis ont été produits.
Conformément au plan d'action de l'année 2020, l'aire de santé de Mayéyé dans le district sanitaire de Sibiti a été retenue pour le développement de la couverture sanitaire. A ce jour, l'appui de l'OMS a permis la mise en place des organes de participation communautaire avec une forte implication des autorités politiques et administratives locales et les populations de l'aire de santé à travers les chefs de villages et quartiers. Afin d'améliorer progressivement le taux d'utilisation du CSI (actuellement de 18%) et assurer l'autonomisation du CSI en matière des médicaments essentiels, l'OMS a organisé une remise d'un don de médicaments et de petits matériels. Il est aussi prévu le renforcement des capacités des agents de santé par la formation sur le paquet minimum d'activités.
Pour rendre viable le CSI, un appui de l'OMS a été sollicité pour la réhabilitation de 2 bâtiments.
Objectif du marché: réhabiliter 2 bâtiments abritant le centre de santé intégré de Mayéyé dans le district sanitaire de Sibiti, département de la Lékoumou.
Les travaux de réhabilitation porteront sur la : maçonnerie (renforcement des fondations) ; menuiserie bois et peinture.
Le cahier de charge y afférent est disponible au bureau de la Représentation de l'OMS au Congo.
Vous pouvez vous le procurer en apportant une clé USB neuve
Critères de soumission des offres :
Les entreprises intéressées sont invitées à proposer leurs offres aux conditions suivantes :
1. Le volet administratif comprendra les documents à fournir par chaque entreprise soumissionnaire, à savoir :
- Une copie de l'extrait du Registre du Commerce ;
- Une copie du document d'immatriculation aux impôts (NIU);
- Une copie de la patente en cours de validité ;
- Une copie de l'Attestation de non faillite ;
- Une attestation de moralité fiscale ;
- Une copie du relevé de l'identité bancaire (RIB).
2. Le volet technique sera composé des éléments suivants :
- L'expérience professionnelle ;
- La liste des travaux similaires déjà réalisés et vérifiables ;
- Les qualifications du personnel clé (avec CV) ;
- Le planning de réalisation des travaux et le nombre d'ouvrier à affecter pour chaque lot soumissionné.
3. Le volet financier devra comprendre les prix hors taxe suivant le devis quantitatif et estimatif fourni avec le cahier des charges.
Modalité de remise de l'offre par les candidats :
Les offres des entreprises intéressées par cette annonce devront être transmises obligatoirement sous plis fermés, en deux exemplaires, dont un original et une copie, et devra comprendre l'offre administrative, l'offre technique et l'offre financière.
L'enveloppe contenant les trois offres devra porter la mention *«confidentiel- Réhabilitation du CSI de Mayeye dans le département de la Lekoumou»* et devra être déposé à l'adresse suivante :

Organisation Mondiale de la Santé
Bureau de la Représentation de l'OMS au Congo
Avenue Charles De Gaule, Enceinte Cité Louis Pasteur
B.P. : 2465
Brazzaville – Congo

La date butoir pour la réception des offres a été fixée au vendredi 09 avril 2021 à 12h00.

Note :
* La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée ;
* Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET / DIRECTION GENERALE DES IMPÖTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE / BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

INSERTION LEGALE
N° 113/2021/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours.cette procédure concerne les immeubles suivants :

N°	N° de Réquisitions	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dép.	REQUERANTS
01	N° 5365 du 10/02/20	Section F, bloc 125, Plle 6(ex 241 bis), Sup.213, 72 m2	241, Rue Jeanne d'Arc	Bacongo	MATINGOU Marie Angèle
02	N° 4941 du 17/07/19	Section C4, bloc 42, Plle 10 , Sup.272, 72 m2	1632, Rue Mbemba Pierre	Makélékélé	BAHANA Jean
03	N° 4972 du 07/08/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.395, 75 m2	Rue Mouzinga Chris (Qtier Mayanga)	Madibou	BATEKELA Derleth Trésor Gremy
04	N° 5803 du 16/11/20	Section B2, bloc 190, Plle 7(ex 21), Sup 360, 79 m2	21, Rue Bihani Syvori (Qtier Diata)	Makélékélé	MBIKA Silvère David
05	N° 5964 du 01/02/21	Section I, bloc 36, Plle 14(ex 135), Sup.961, 66 m2	135, Rue des Fleurs, Qtier Ravin du Tchad- Centre-Ville	Bacongo	NDIAYE Fatoumata
06	N° 5940 du 15/01/21	Section-, bloc -, Plle -, Sup.37921, 02 m2 soit 3ha 79a 21ca	Kibouendé	Pool	Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny
07	N° 5668 du 11/09/20	Section C3, bloc 94, Plle 1, Sup.272, 96 m2	57, Rue Mbama (Qtier Ngassa)	Makélékélé	MAMBEKE Juventa Clara Isis
08	N° 5399 du 24/01/20	Section BK, bloc 74, Plle 1bis, Sup.400, 00 m2	Rue Bayo (Qtier Mbouono)	Madibou	LOUVOUEZO Joseph
09	N° 5367 du 09/01/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup.657, 28 m2	Kombé	Madibou	MBOUNGOU Belvain Franck ; MBOUNGOU KIAZENZA Norden Rostand ; MBOUNGOU Bical TaderNsglin ; MBOUNGOU NSAYI Flopaudrée Bicordelle ; MBOUNGOU BICAL Jeasolphon Dalfrey
10	N° 5379 du 14/01/20	Section B2, bloc 82, Plle 6, Sup.411, 34 m2	91, Rue Sita Jérome (Qtier Ngangouoni)	Makélékélé	MASSOUEME Précieux Ertja
	N°5798 du 12/11/20	Section AR2, bloc 60, Plle 21 , Sup.1059, 57 m2	03, Rue Simon K. (Qtier Sangolo)	Madibou	MAKADI SOFFI née BABINGUI-BENAZO Ginette Cornelie;-MAKADI Cardorel Prince ; -MAKADI Lucia Christelle Jaberthy ; -MAKADI Fréderic Ginette Sarah ; -MAKADI Luca Corneil Mon desir
11					
12	N° 5797 du 12/11/20	Section F, bloc 97, Plle 13, Sup.501, 46 m2	131, Rue Berlioz	Bacongo	KIBONGUI SAMINOU Yvon Roch Bonidore
13	N° 5883 du 18/12/20	Section C4, bloc 65, Plle 4(ex 1964), Sup.269, 97 m2	1964, Rue Mbemba Pierre	Makélékélé	SAMBA LOUMBOU Ulrich Donald
14	N° 5891 du 21/12/20	Section G, bloc 145, Plle 6(ex 170), Sup.319, 50 m2	170, Rue Mangounza (ex Surcouf)	Bacongo	BOUZITOU Marcel
15	N° 4798 du 06/07/19	Section A3, bloc 68, Plle 16, Sup.130, 34 m2	4 ter, Rue Nkouka Loubaki	Makélékélé	MANANGA Réné Alphonse
16	N° 5895 du 23/12/20	Section B2, bloc 180, Plle 6, Sup.369, 85 m2	05, Rue Kimbenza (Qtier Diata)	Makélékélé	LEKOUETE Justin Raude
17	N° 5 920 du 04/01/21	Section-, bloc -, Plle -, Sup.630,03 m2	Quartier Makoumbou	Pool	MOUNANOU Fred Delvard Roll
18	N° 5958 du 27/01/21	Section AP2 (ex AQ), bloc 187, Plle 4(ex 47), Sup. 312, 39 m2	47, Rue Boundji	Mfilou	MOULOUNGUI Séguin Morel
19	N° 5927 du 06/01/20	Section BK, bloc 162 qter(ex 162), Plle 11 (ex 17 bis), Sup.928, 00 m2	Rue Mouanga Nkodia (Qtier Mbouono)	Madibou	Société SAOF TRADING &TECHNOLOGY Sarl (SOFATT)
20	N° 5183 du 16/10/19	Section BK, bloc 1, Plle 3bis, Sup 589, 57 m2	Rue non dénommée (Qtier Kombé)	Madibou	MATSIMOUKA Faustin Anderson
21	N° 5182 du 16 /10/19	Section BK, bloc 1 , Plle 13, Sup., 396, 00m2	Avenue Principale de Kombé (Q.Kombé)	Madibou	MATSIMOUKA Faustin Anderson
22	N° 5184 du 16/10/19	Section BK, bloc 1, Plle 4, Sup.767, 49 m2	Rue non dénommée (Qtier Kombé)	Madibou	MOUNDELE Marie Adelaïde
23	N° 5918 du 31/12/20	Section C4, bloc 99, Plle 10, Sup.126, 56 m2	Rue Armée du Salut	Makélékélé	KILONDA MASSENGO Solange
24	N° 5968 du 02/02/21	Section BJ, bloc 109, Plles 94bis - 95, Sup.1156, 17 m2	Avenue Ferdinand L. (Qtier Mbouono)	Madibou	MANOUKOU-KOUBA Marie Christine
25	N° 5472 du 19/05/20	Section AM, bloc 154(ex 14), Plle 7 (ex 121), Sup.298, 73 m2	Rue Banzouzi Gilbert (Qtier Kibouendé)	Mfilou	AGNOLO Alexis Olivier Parfait
26	N° 5471 du 19/05/20	Section AL, bloc 77, Plle 9, Sup.427, 15 m2	21, Rue Divénié (Qtier Mbouala)	Mfilou	AGNOLO Alexis Olivier Parfait
27	N° 5788 du 06/11/20	Section C2, bloc 66, Plle 6 (ex 945), Sup.311, 31 m2	945, Avenue de la Corniche	Bacongo	YEBAS MANDELO Marie Ghislain
28	N° 5937 du 14/01/21	Section B2, bloc 190, Plle 3(ex 4), Sup.195, 65 m2	21, Rue Bihani Sivory (Qtier Diata)	Makélékélé	KOUBEMBAH Jeanel Euge
29	N° 5946 du 22/01/21	Section B2, bloc 190, Plle 3 bis (ex 4), Sup.195 ,65 m2	29, Rue Bihani Sivory (Qtier Diata)	Makélékélé	SOW Philippe Gilbert
30	N° 4734 du 20/03/19	Section AL, bloc 149, Plle 4, Sup.428, 22 m2	63, Rue Mabombo	Mfilou	KIFALA NGOUARI Martin
31	N° 5976 du 08/02/21	Section G, bloc 53, Plle 10(ex 11), Sup.260, 25 m2	45, Rue Nzoungou (ex Rue Voltaire)	Bacongo	COUBRUN Jean Pierre Paul André et COUBRUN née MALONGA BIBOUSSI Valenine
32	N° 2727 du 06/07/15	Section C2, bloc 42, Plle 18, Sup.273, 97 m2	91, Rue Antonetti	Bacongo	MATONDO NTSIKABAKA Ernestine
33	N° 26739 du 22/01/21	Section P13C, bloc 33, Plle 32 bis, Sup 200, 05 m2	82, Rue Itendi Moukondo (Cité de 17)	Mfilou	KAMARA BOBOKOLA AYA Anta Karine
34	N° 5415 du 27/02/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup.959, 52 m2	Loua	Madibou	DZONZI Amelie Regina
35	N° 5889 du 21/12/20	Section C, bloc 39, Plle 1, Sup.539,26 m2	Case 2002(Qtier SIC)	Makélékélé	Eglise Ministère de la Reconcilaition dans l'Assemblée du Seigneur Jésus Christ (M.R.A.S.J.C)
36	N° 5852 du 29/12/20	Section BH2, bloc 73 , Plles 42 bis et 50, Sup.928, 67 m2	Rue Christian B Qtier Massissia	Madibou	La Fondation Congolaise pour la recherche Médicale
37	N° 5890 du 17/12/20	Section G, bloc 107, Plle 20(ex 311), Sup.344, 53 m2	311, Rue Ibara J.(ex Rue Béranger)	Bacongo	LOUBANGOUSSOU KIESSE YIZA
38	N° 5434 du 12/03/20	Section AM(ex AP) , bloc 104(ex 5), Plle 1 (ex 53), Sup 347,78 m2	515, Rue P. Bakoua. (Qtier Kahounga)	Mfilou	TSOU MADZOU Philomène
39	N° 5904 du 29/12/20	Section G, bloc 80, Plle 5bis, Sup 300, 96 m2	«Les jardins de Bacongo»Logement type F4 modèle saka-saka, lot 38D	Bacongo	MAKITA Joseph Parfait
40	N° 4974 du 09/08/19	Section A, bloc 62, Plle 6, Sup 223, 91 m2	36, Rue Moukoundzi Ngouaka	Makélékélé	NGOULOU Gabriel
41	N° 5632 du 28/08/20	Section B2, bloc 135, Plle 10bis, Sup 180, 00 m2	23bis, Rue Boupanda (Qtier Diata)	Makélékélé	TCHAKALA MOUSSOUNDA Spinelly Carelle Chana
42	N° 5718 du 05/10/20	Section BJ, bloc 109, Plle 103 et 104, Sup 839, 46 m2	Avenue Jean Claude Nganga	Madibou	DIAMONIKA Henri Hénoc
43	N° 5985 du 18/02/21	Section -, bloc -, Plle -, Sup 313, 60 m2	Avenue Ernest Nkombo (Kombé)	Madibou	YENGO N'SONA Inès Noellie
44	N° 5966 du 02/02/21	Section G, bloc 44, Plle 6, Sup 304, 34 m2	33, Rue Nzoungou (ex Rue Voltaire)	Bacongo	FOULAS YOUYA Gerna Franckya Tracy
45	N° 5925 du 06/01/21	Section BH2, bloc 42, Plle 7bis, Sup 251, 64 m2	136, Avenue Mafouta Sébastien	Madibou	NKOUIKANI Barthélemy

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière.

Pour l'Insertion légale
Brigitte OKOLA, ***Inspecteur Principal des Impôts***

Fait à Brazzaville, le 23 mars 2021

Il faut faire aimer la République !

A l'intrépide qui s'éprend de magnificence,
Tel un géant révélé à l'œuvre de la providence,
Qu'il brille de volonté de vaincre en lui le vieil homme désaffecté,
Apprenez, pratiquez jusqu'à ce que vous deveniez la meilleure version de vous-même !
Gagner des Peuples à la raison, et capter des Cœurs à la Patrie, Vous mériterez la noblesse du sacerdoce digne d'un serviteur dévoué.
Tout à l'honneur des femmes et des hommes Valeureux, qui se donnent avec abnégation, dépensant leur vie sans compter, et fructifient l'indispensable sentiment de fierté nationale.

Félicien Wilfried DIABELO KIVOUVOU,
Personnalité Politique - Président de la Conscience Libre

La délinquance idéologique, parée de nouveaux habits de la pensée unique de retour, refait surface. Une meute en furie s'emploie, dans un déchainement hallucinant, à masquer d'un écran d'épaisse fumée chaque écrin de vérité qui se fait l'écho du triste destin des gens d'ici, appartenant à un pays voué aux gémonies, parce que très pauvre, très endetté, et sans réelle perspective.
Dans l'entre-soi des rouages d'appareils, où élus, commis et carriéristes du gotha, charriant des masses d'excités dans leur transhumance endiablée, les métastases de la misère d'une société étranglée de toute part, la vraie vie, celle de la multitude, s'effacent comme par enchantement, sous la férule du pilonnage médiatique subit et contraint.
Les esprits honnêtes doivent à la vérité de reconnaître que le Congo en est encore à se défaire des désordres et des violences aux relents de séparatisme ethnique qui jalonnent son parcours depuis les soubresauts politiques des premières heures de l'indépendance jusqu'à la déflagration de la transition démocratique. Un épisode long de plus de deux décennies, sans doute le plus tragique de notre petite histoire d'Etat souverain. Le prix qu'il a fallu payer est lourd. Il est à la mesure des rancœurs que les principaux protagonistes n'ont eues ni le courage politique ni la grandeur d'esprit de solder, avant l'enlisement.
L'insécurité chronique dans le pays avec son point d'orgue, la destruction organique de la région du Pool ; le verrouillage des dispositifs électoraux aux fins de confiscation de l'alternance démocratique ; le malaise général nourri de suspicions complotistes et de méfiance communautaire, sont autant de conséquences dont les effets inhibiteurs démobilisent les forces vives dans les domaines sociaux, économiques, voire culturels,
Ainsi, les politiques publiques ou les tentatives de projection économique et sociale, d'aménagement de nos villes, de transformation de nos campagnes, se sont-elles révélées et restent des initiatives si non inadaptées, du moins inachevées.
Il est encore temps de regarder notre réalité en face, et de se rendre compte qu'elle est médiocre. A nous de la dépasser avec courage, et d'envisager un Nouveau Pacte qui nous correspond, qui ressemble à nos désirs de progrès. Ce sont des choix conscients, courageux, intelligents, réalistes, qui prennent racine dans les traits sociologiques de nos sociétés, dans ce qu'elles ont d'éléments de modernité, compatibles aux besoins et aux exigences de notre époque.
Il est bon de rappeler à celles et ceux qui jouent de la République comme on joue au billard, que le Congo n'est ni un don de la providence, ni une œuvre achevée. C'est un fait historique, un processus, une dialectique. Il procède de la Pensée, de la Volonté, du Pouvoir et de l'Action de l'Homme. Notre claire conscience de l'histoire et de la nécessité de forger sur un territoire, un peuple mû par l'ensemble des forces tangibles et immatérielles qui le constituent, nous détermine en conséquence.
Nous ne sommes encore qu'une somme d'individus, un enchevêtrement de grappes d'ethnies, pas une Nation de citoyens.
Le problème congolais, en plus d'être institutionnel, dénote de l'ambiguïté qui met en exergue l'ambivalence culturelle et mentale des modèles de représentations qui déterminent les choix politiques.
Au Congo, être Républicain-Démocrate, de Gauche ou de Droite, Conservateur-Socialiste, Socio-Démocrate… est peut-être légitime, mais n'en demeure pas moins un vernis de pacotille, un luxe de fioritures. On laboure le champ des considérations politiques fondamentalement sur une ligne de division Nord et Sud.
Il y a lieu d'observer, sans esprit retord, que notre chère République est percluse de fractures. Elle souffre de multiples vulnérabilités, de contentieux non résolus, de non-dits.
Les lois, la contrainte institutionnelle, seules, n'y feront rien.
Encore, faudrait-il qu'émerge, une génération d'acteurs conquérants, mus par une volonté de vaincre les démons de la division et de l'exclusion, dotés d'une vision alternative des finalités du pouvoir. Ces gens-là existent dans la société. A eux de se révéler, le cœur à l'ouvrage. A la société de les élever dans la lumière de l'action à son service !
Aussi, devront-ils s'assurer de la castration à la racine, des comportements mystico fétichistes d'un autre âge, des avatars psycho culturels, survivances de certains archaïsmes d'anciennes sociétés traditionnelles inadaptés aux contraintes d'une république constitutionnelle.
La violence organique de l'action publique est symptomatique d'une culture totalitaire de la gestion du pouvoir d'Etat par les régimes successifs, sans exception aucune, que le pays a connu.
Avant qu'il ne soit trop tard, ne faudrait-il pas convoquer à la table du débat public, cette question presque taboue, et pourtant présente dans tous les esprits, celle de la coexistence Nord-Sud dans son acception politique. La République gagnerait à en percer l'abcès. Le sujet mérite un traitement à la mesure de la réalité qu'il recouvre, afin, dans le même temps, d'en extirper les fantasmes qui l'alimentent.
Autant de situations que d'incongruités qui nous empêchent de faire Nation.
Il y a des batailles à mener, collectivement, pour donner corps à des formes concrètes de la présence de l'Etat ou de la République dans le quotidien de la vie de chacun.
S'il y a un avenir pour un Congo uni, il le sera dans le cadre d'une République qui tient ses promesses... Notre avenir repose dans notre capacité à bâtir un Etat stratège, mieux organisé à Protéger, à Planifier et à Développer.
Inscrire au cœur du consensus national, la volonté politique d'un Patriotisme sans limite, pour aider la Nation à tirer le meilleur parti de ses ressources ; Déployer l'ensemble des moyens régaliens (défense, diplomatie, finances, recherche, éducation) afin d'assurer nos intérêts vitaux, face au péril que diverses menaces font courir au pays. C'est l'Etat stratège !
Faire émerger des décombres de la balkanisation identitaire une citoyenneté responsable et, permettre à chacun (e) de se sentir chez lui (elle) partout sur le sol national, rendre tous égaux devant la loi, constituer des forces de défense et de sureté dévouées et au service d'une vraie Nation de citoyens, réconciliés. C'est l'Etat protecteur !
Affecter l'ensemble des moyens mobilisables ou disponibles, avec une articulation intelligente des savoirs et des savoir-faire, adossée à un savant réglage institutionnel favorable à l'éclosion du génie collectif… à l'impulsion d'un mouvement d'ensemble, aux finalités nobles de progrès et d'émancipation. C'est l'Etat qui développe !
Sauf à se résoudre de renverser la table de la République, il faut panser les plaies ouvertes de la société pour libérer les énergies. La macro économie assainie, les circuits économiques remis en ordre, devront engendrer des effets d'opportunités. La vie sociale s'en portera mieux. Le génie culturel d'un peuple aux talents multiples et notoires, qui en a tant donné à l'Afrique et au monde devrait retrouver ses lettres de noblesse, la fierté nationale et la dignité restaurées.
Il faut faire aimer la République !
La République sera aimée si seulement elle parvient à la fois, à faire œuvre de Justice à l'égard de tous ses enfants, et à démontrer qu'elle peut aider chacun à construire sa vie. Il s'agit de faire entrer la République dans le concret de nos vies. La République se doit d'être présente partout, et d'apporter les services publics essentiels là où ils sont attendus. Elle doit offrir les meilleures conditions d'exercice des Libertés, de promotion de l'égalité, de l'égalité des chances, et de garantir à toutes et à tous le droit légitime au bonheur.
Il faut faire aimer la République !
La République doit pouvoir permettre l'émancipation de la jeunesse et s'assurer de ne pas la traiter comme une statistique ou encore des consommables des stratégies de conquêtes politiques. Les jeunes veulent apprendre. Ils veulent faire, ils veulent l'excellence, ils veulent qu'on leur donne la possibilité de réussir.
Il faut faire aimer la République !
La République est une réussite quand elle porte l'ambition d'une société congolaise capable d'affronter les défis d'un monde toujours plus complexe, aux évolutions incertaines.
Partout où la République ne donne plus d'avenir, on peut comprendre que ses enfants ne l'aiment.
Les choix eronnés d'hier et d'aujourd'hui sont des fardeaux pour les générations futures. Le seul héritage qui vaille, pour elles, n'est ni dans la démesure narcissique et égoïste des dirigeants, ni dans la haine communautaire dangereusement entretenue, mais dans l'amour de la patrie.
Le Congo seul est la priorité.

A Brazzaville,
le 18 mars 2021,
(Fé Wil Dia Kiv)

Célébration du 8 mars: et si l'on parlait des souffrances infligées aux veuves au Congo?

Le 8 mars est l'occasion pour nous citoyens congolais de faire une analyse et des propositions notamment pour les veuves en cette journée internationale de lutte pour les Droits des femmes. Depuis des lustres, la situation de la veuve et de l'orphelin au Congo reste une grande préoccupation sociale, non seulement à cause du poids des traditions (souvent injustifiées) mais aussi des appétits matériels des parents des défunts et des limites du Code de la famille. Ce qui nous amène à l'analyse qui suit.

Privat Tiburce Massanga

Milie Théodora Miéré

La réalisation des démarches à la CNSS et à la CRF relève encore du parcours du combattant. Dans les familles, les veuves subissent un vrai martyre. Même avant le décès du mari et son enterrement, les enfants et la veuve se retrouvent déjà menacés par la belle-famille. Pendant la «veillée», la veuve subit des traitements humiliants et avilissants de la part de la famille de son époux décédé. Combien de fois il nous est arrivé d'être interloqués par la violence physique et morale envers une veuve dans un lieu de deuil ! Recluse dans un coin, souvent malpropre, dans une posture courbée pendant des jours ou dormant sur une natte, elle est couverte d'injures ou de propos blessants, elle est nourrie comme une «prisonnière». Juste après le décès, la belle-famille veut déjà vendre le domicile conjugal et faire main basse sur la pension et le capital de décès. Les démarches administratives sont interminables pour toucher la pension de veuvage. Pour survivre, la veuve et les orphelins font du petit commerce. Ils vivent alors dans une forme d'incertitude, ce qui est difficile pour des personnes qui viennent de perdre un membre cher. La femme qui n'a pas contracté un mariage avec son époux est chassée avec ses enfants qui peuvent facilement abandonner l'école et verser dans la délinquance. Le délai est souvent long pour enfin toucher la pension de veuvage.
Il faut compter parfois jusqu'à 2 ans dans un tribunal pour que la veuve obtienne que le domicile conjugal ne soit pas mis en vente, elle doit pour cela parfois faire des concessions, notamment loger à vie gracieusement, donc cohabiter avec des membres de sa belle-famille et donc leur céder les pièces de la maison, si ce n'est pas accepter que ceux-ci puissent ériger une maison dans la même concession ; partager la pension, renoncer à sa part du capital de décès et être harcelée à longueur de temps avec des accusations de sorcellerie et autres culpabilisations pour justifier la maltraitance dont elles font l'objet. La veuve se retrouve ainsi toute sa vie dans une forme d'emprise avec des difficultés à se reconstruire et à assurer un avenir convenable pour ses enfants. Il existe encore des cas où on lui impose de vivre avec (comme nouvel époux) un frère ou un cousin du défunt mari.
Il est important d'attirer l'attention sur des sujets qui continuent de causer des dégâts importants auprès des nôtres, chacun de nous a un potentiel et l'accompagnement des individus surtout lorsqu'ils doivent faire face aux épreuves, étapes de la vie peut les aider à se reconstruire, se créer leur monde et contribuer au bien commun, nous avons tous à y gagner.

Concrètement :
- Revoir les modalités de réalisation des procès-verbaux après décès et désignation du chef de famille et expression de toutes les parties surtout la veuve ;
- Designer une personne, une assistante sociale pour accompagner les veuves et orphelins dans les démarches ;
- Prévoir des bourses pour les orphelins ;
- Dans la succession : le texte date des années 80, on peut faire mieux. C'est avec les 20% du mari que sa famille exerce une pression sur la veuve et les orphelins, donc réduire voire supprimer les 20%;
- Faire un travail avec les notaires pour inciter les individus à organiser leur succession de leur vivant et protéger l'épouse ou (les), les campagnes et les enfants.
- Informer les retraités de leurs droits et différentes indemnités auxquelles ils ont droit.
- Mettre en place des structures de santé, de loisirs, hébergement pour les retraités.
- Veiller à raccourcir les démarches, les faciliter et à la régularité du paiement des pensions de retraite pour que les retraités conservent leur dignité.
- Favoriser les associations ou structures d'aide à domicile pour aider les populations vieillissantes quand les familles ne peuvent pas assurer (ménage, courses, hygiène, premiers soins, sorties, loisirs, compagnie, etc.)
- Pour le symbole et des avancées, chaque 8 mars peut être l'occasion pour le parlement congolais de faire voter un texte qui va dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des femmes du Congo.

La question sur les droits des femmes et particulièrement des veuves est un grand chantier. Il existe certes des associations qui se battent pour l'élimination, mieux la réduction de ces injustices, mais cette bataille mérite une prise de conscience de tous et surtout des actions percutantes de notre justice (et des lois au niveau du parlement), de nos élus et du gouvernement.

Milie Théodora MIERE et
Privat Tiburce MASSANGA

ELIMINATOIRES DE LA CAN-CAMEROUN 2021

Peut-être le grand soir pour les Diables-Rouges

Face aux Lions de la Téranga du Sénégal ce vendredi 26 mars 2021 à 17h au Stade Président Alphonse Massamba-Débat, les Diables-Rouges seraient bien inspirés - en dépit de l'absence de bon nombre de leurs coéquipiers de France - de l'emporter s'ils veulent être présents à la CAN 2022 au Cameroun, terre où leurs aînés ont remporté en 1972 l'unique titre continental du Congo.
Les rencontres de qualification pour la CAN-Cameroun 2021 de cette fin de semaine (deux journées, du 24 au 30 mars) subjuguent de plus en plus les foules à travers le continent. Elles doivent permettre de boucler des éliminatoires qui ont commencé en fin 2019 et qui ont été perturbées par le report de la CAN au Cameroun et la COVID-19. Pour l'heure, seul le Cameroun (hôte), l'Algérie (tenante du titre), le Sénégal (finaliste de la CAN 2019), le Mali, la Tunisie, la Guinée, le Burkina Faso et les Comores sont assurés de disputer la prochaine Coupe d'Afrique des nations. Seize places

Delvin Ndinga

sur vingt-quatre restent encore à prendre, à coups de godasses à crampons.
Les matches se déroulant à huis clos, les priviligiées du stade Massamba-Débat à Brazzaville seront autour des Diables-Rouges du Congo et des Lions sénégalais de la Téranga. Deuxième acte d'une pièce dont le coup de gong fut donné en octobre 2020 à Dakar. Mais inquiets, les férus congolais de football s'interrogent: à quelle sauce seront encore mangé ces diables à la casaque rouge? C'est à peine si certains ne considèrent pas cette rencontre comme une vulgaire promenade de santé pour les Sénégalais, l'une des deux meilleures nations africaines. S'il en était ainsi, on ne se donnerait plus la peine d'organiser cette rencontre. Or, battus à l'aller et deuxième de leur groupe, les Diables-Rouges n'ont pas abdiqué, bien au contraire. Ils s'activent à prendre sportivement leur revanche.
Les espoirs de toute la ''Nation'' reposent essentiellement sur la performance des professionnels présents, tel que Thievy Bifouma, le meilleur attaquant congolais rappelé à la surprise générale malgré six mois sans compétition officielle. Arrivé mardi soir avec Sylver Ganvoula, Dylan Bahamboula, Gaius Makouta et Delvin Ndinga, l'attaquant vedette des Diables-Rouges a promis de tout faire avec ses coéquipiers pour venir à bout de cette équipe sénégalaise. Car,tous savent qu'en cas de victoire, ils seraient automatiquement qualifiées pour la 33e édition de la Coupe d'Afrique

Thievy Bifouma

des nations qui aura lieu au mois de janvier prochain au Cameroun. Un tout autre résultat les obligera à aller chercher au moins un match nul lors de la dernière journée sur le terrain de la Guinée-Bissau, autre candidat à la deuxième place qualificative du groupe I. Sauf si la Guinée-Bissau abandonne 2 ou 3 points sur son chemin lors de son match de la cinquième journée au royaume d'Eswatini.

Jean ZENGABIO

Le diable et le lion

Congolais et Sénégalais ne se sont pas souvent rencontrés au cours de ses sept dernières décennies. Leur première confrontation, remportée par le Congo (3-1), remonte à novembre 1964 au vieux Stade Eboué, en match amical. Les deux pays se retrouvaient quatre ans plus tard à Asmara, au tournoi final de la Coupe d'Afrique des nations organisée par l'Ethiopie. Le Sénégal battait le Congo (2-1).
Le Congo redressait la tête le 21 janvier 1969 à Brazzaville en amical, quatre jours après le passage du roi Pelé, grâce à un petit but de son capitaine Jean-Chrysostome Bikouri. Et avant l'épopée victorieuse des Diables-Rouges à la Coupe d'Afrique des nations de 1972 au Cameroun, la sélection congolaise en tournée en Afrique de l'Ouest, avait défait (2-0) le Sénégal à Dakar en match amical de préparation. Les buts étaient inscrits par Paul Moukila ''Sayal'' et Augustin Ndouly ''Ryno''.
Le 24 novembre 1989, de passage à Brazzaville, les Lions sénégalais entraînés par Claude Le Roy se retrouvaient encore en face des Diables-Rouges (0-0). Les deux pays devaient attendre le 6 juin 2004 pour s'affronter à nouveau, cette fois à Dakar dans le cadre des éliminatoires jumelées CAN-Coupe du monde 2006. Le Sénégal venait à bout du Congo (2-0). Au match retour, le 5 juin 2005 à Brazzaville, l'arbitre renvoyait les deux protagonistes dos-à-dos (0-0). Un score étonnant, car personne n'imaginait les Diables-Rouges échappés aux coups de griffes des El Hadj Diouf, Henri Camara, Kalilou Fadiga, etc.
Avant l'explication de ce vendredi 26 mars, Sénégalais et Congolais avaient été aux prises le 12 novembre 2019 à Dakar, en match aller remporté par les Lions (2-0).
Ce sont les rares fois où les sélections A des deux pays ont été face à face, sauf erreur. Que nous réservent-ils cette fois ? Il leur reste à descendre sur la pelouse de Massamba-Débat pour satisfaire la curiosité de leurs supporters.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Pour les Jeux de Tokyo, la flamme de l'espoir?

Elle est partie. Enfin. Le relais de la flamme olympique des Jeux de Tokyo s'est élancé jeudi 25 mars, en début de matinée, depuis les terrains de football du J-Village, un centre national d'entraînement situé dans la province de Fukushima. Le coup d'envoi a été donné à l'heure. Le timing a été précis, la cérémonie réglée comme une mécanique de précision. L'histoire retiendra que le flambeau a d'abord été tenu par un homme, Norio Sasaki, 62 ans, l'entraîneur de l'équipe féminine japonaise de football sacrée championne du monde en 2011, l'année du tsunami et de la catastrophe nucléaire de Fukushima. Une quinzaine de joueuses de l'équipe de l'époque comptent parmi les relayeurs de cette première journée.

BARTHELEMY NGATSONO, SELECTIONNEUR (DIABLES-ROUGES)

Pas peur du Sénégal

A un peu plus de 24 heures du match Congo-Sénégal, le sélectionneur national des Diables-Rouges a animé jeudi 25 mars la traditionnelle conférence de presse d'avant-match dans laquelle il a répondu aux questions des journalistes. Accompagné du capitaine de la sélection, Delvin Ndinga, le premier responsable du staff technique s'est montré comme à son habitude très serein.
Barthélemy Ngatsono ne redoute point le poids de sa responsabilité pour son premier match officiel comme entraîneur principal des Diables-Rouges. *«Je mesure le poids de ma responsabilité, mais elle ne m'effraie pas. Je suis sérein. Ceux qui me côtoient peuvent témoigner. J'ai confiance en nos chances. Vous savez, ce n'est pas l'entraîneur qui a la clé de la réussite. Toute victoire sportive est la conjugaison des efforts de toute une équipe»,* dira-t-il.
Le patron technique des Diables-Rouges est donc optimiste, sans toutefois céder à la béatitude. *«Je connais*

Ngatsono en conférence de presse d'avant-match

le Sénégal. C'est une grande formation, cependant nous n'avons pas peur d'elle. Mais je dis et je le répète avec conviction : mon équipe saura lui donner la réplique qu'il faut», a-t-il prévenu.
L'ancien capitaine des Diables-Rouges insinue peut-être là que l'équipe peut se qualifier sans le proclamer sur tous les toits: *«Je m'accroche à l'idée d'obtenir le ticket pour la phase finale. Mais il y a des éventualités que je ne maîtrise pas. Mes garçons savent que nous avons une partie de notre avenir à jouer, et j'ai espoir que Dieu va nous accompagner»*
Comme son collègue Aliou Cissé des Lions, avant lui, Barthélemy Ngatsono évite de dévoiler ses batteries. *«Ce que je peux vous dire, c'est que nous présenterons une équipe physiquement et techniquement au point. Notre arme principale, c'est la farouche détermination, la volonté inflexible qui habite tous mes joueurs. Nous tiendrons à nous battre, à laisser notre image sur cette rencontre capitale»,* a indiqué le sélectionneur.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

FECOHAND

Le choix de l'expertise étrangère

A quelques mois de la Coupe d'Afrique des nations de handball féminin ''Challenge Edith Lucie Bongo Ondimba'' qui se déroulera en juin au Cameroun, la nouvelle équipe dirigeante de la Fédération congolaise de handball (FECOHAND) a confié les rênes des Diables-Rouges à un entraîneur français d'origine marocaine, en l'occurrence Younes Tatby.
Les deux parties ont paraphé le 17 mars dernier un contrat dont la durée n'a pas été déterminée, mais renouvelable par tacite reconduction, semble-t-il, d'après la cellule de communication de l'instance dirigeante du handball congolais. Le nouveau technicien, 34 ans, a été sélectionneur adjoint de l'équipe masculine du Maroc (2019-2021) avec laquelle il a participé récemment à la Coupe du monde en Egypte. Il ne se targue pas d'être l'homme de la situation, mais prétend bien connaître l'Afrique. Aussi promet-il de *«tout faire pour atteindre nos objectifs»*. Il a ajouté *«qu'avec la bonne volonté des dirigeants, nous travaillerons jusqu'à ce que le*

César Dzota (à g.) et Younes Tatby.

Congo dépasse ses limites». Bon nombre d'observateurs tentent de faire le rapprochement avec l'ancienne équipe fédérale, qui avait elle aussi fait le choix d'un technicien français à trois mois de la même compétition organisée en 2019 par le Congo. L'expérience avait tourné court, l'équipe nationale ayant lamentablement échoué à l'étape des quarts de finale.
Le président de la FECOHAND, César Dzota, a assumé ce choix, bien que tardif, le justifiant par l'incapacité du Congo à monter sur le podium continental, depuis plusieurs décennies. L'appel à un entraîneur expérimenté est, selon lui, une nécessité pour relancer le handball congolais et contribuer à son développement. *«Nous avons une obligation de résultats (…) Pour se qualifier à la Coupe du monde, nous devons atteindre au moins la finale en juin prochain»*, a-t-il signifié.
Si l'objectif est de disputer la finale, que peut faire Younes en un si court laps de temps? Sera-t-il celui qui réussira à dynamiser une sélection nationale congolaise qui ne fait plus peur en Afrique? Réponse au Cameroun…

Jean ZENGABIO